

SOMMAIRE

Axe 1 : SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

FICHE ACTION 1 :	Garantir la qualité de l'eau distribuée	1
FICHE ACTION 2 :	Résorber les déficits quantitatifs	9

Axe 2 : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

FICHE ACTION 3 :	Réduire les pollutions liées à l'assainissement	13
FICHE ACTION 4 :	Réduire les pollutions liées aux industries	22
FICHE ACTION 5 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructure et les golfs	25
FICHE ACTION 6 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers une réduction des pesticides par le grand public.....	32
FICHE ACTION 7 :	Développer les actions préventives en zone agricole	34

Axe 3 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS

FICHE ACTION 8 :	Préserver les rivières	41
FICHE ACTION 9 :	Préserver les zones humides - Créer la Trame Verte et Bleue	46

Axe 4 : FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

FICHE ACTION 10 :	Moyens mis en œuvre	49
-------------------	----------------------------------	----

ANNEXES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	61
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE.....	62

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 1 Garantir la qualité de l'eau distribuée

Bilan 2013

Principaux acteurs concernés : ARS / DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Amélioration de la qualité et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Enjeux autour de l'action

- Enjeux sanitaires nationaux (Grenelle, PRSE 2) et départementaux : en fin d'année 2011, dans 142 communes de Seine-et-Marne représentant 126 356 habitants (environ 11% de la population totale), l'eau potable distribuée était non conforme à la réglementation, dont 41 avec restrictions d'usages représentant 31 285 habitants
- Enjeux d'ordre sécuritaire :
 - vulnérabilité des ressources vis à vis des pollutions diffuses, et/ou accidentelles (seuls 35,9 % des captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP)
 - faible sécurisation des réseaux, sauf sur la partie ouest du département

Objectifs des actions / Effets attendus

Assurer et maintenir la distribution d'une eau de qualité

- Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.
- Protéger les captages vis à vis :
 - des pollutions accidentelles : établissement des périmètres de protection
 - des pollutions diffuses : réalisation des études AAC1 (délimitation de l'AAC et définition d'un programme d'actions)
- Sécuriser l'approvisionnement en eau

Suivi des indicateurs

Qualité de l'eau distribuée		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes alimentée par une eau conforme	nb	372	400	419			
	%	72%	77,8	81,5%			
Population alimentée par une eau conforme	hab	1 147 K	1 226 K	1 335 K			
	%	90%	91,9	93,5			
Communes alimentées par une eau non conforme	nb	142	114	95			
	%	28%	22,1	18,5%			
Population alimentée par une eau non conforme	hab	126 356	107 985	87 733			
	%	9,9%	8	6,5			
Communes non conformes avec dérogation en cours	nb	84	77 + 8 hameaux	56 + 8 hameaux			
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	nb	29	18	20			
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	nb	16	11	5			

¹ la mise en œuvre des programmes d'actions est traitée dans les fiches d'actions agricole et non agricole

Périmètres de protection de captage		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages en service protégés (avec DUP)	nb	148	146	152			
	%	36	35,6	38,2			
Captages en service non protégés (sans DUP)	nb	264	264	239			
	%	64	64,4	61,8			
Captages en service non protégés dont la DUP est en cours	nb	187	188	185			
	%	45	45,8	46,5			
Population alimentée par un captage protégé	%	-	68,5	71,3			
Population alimentée par un captage non protégé	%	-	31,5	28,7			
Captages dont les prescriptions ont été contrôlées	cumul	111	127	134			

Aires d'Alimentation de Captage (AAC)		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages avec	aire d'alimentation délimitée	nb	14	15	15		
	zones de protection identifiées ²	nb	3	3	3		
	programme d'actions adopté	nb	0	0	2		
	programme d'actions mis en œuvre	nb	0	0	0		
	programme d'action rendu obligatoire	nb	0	0	0		

Mise en œuvre du SDAEP		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant bénéficié d'une amélioration de la qualité par la mise en place de solutions conforme au SDAEP	cumul	12	20	12			
Communes avec une solution SDAEP	réalisée	nb	61	89	120		
	en cours (travaux)	nb	54	51	21		
	engagée (maîtrise d'œuvre)	nb	44	23	31		
	en cours d'étude (AMO)	nb	63	64	3		
	en cours de réflexion	nb	19	15	67		

Méthodologie

Conformité AEP

- Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par l'ARS et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).
- Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).
- Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.
- Pour qualité fluctuante : nouvel indicateur déterminant la variation de qualité pour nitrates et pesticides
- Les restrictions d'usages peuvent être dues à des dysfonctionnements d'installations de traitement et/ou à la qualité de la ressource : une commune conforme en moyenne sur l'année peut donc être en restriction d'usage suite à une panne de la filière de traitement.

Captage

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la ARS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournit le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

- nombre de captages en cours de procédure, notés EC
- nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
- nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
- nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
- nombre de captages dont la procédure est en cours de révision, notés RV
- nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

² Les zones de protection identifiées constituent les zones où sont mis en œuvre des plans d'actions agricole et non agricole

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département. Ainsi,

- Le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
- Le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE + RV;
- Le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
- Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + RV + Vide.

Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections.

Actions 2014

- Rencontrer les dernières collectivités n'ayant pas déposé de dossier de demande de dérogation
- Suivi des UDI prioritaires
- Accélérer l'instruction des dossiers de DUP de captages :
 - o alimentant une forte population
 - o sous ATD du Conseil général
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés
- Signature du contrat de captage pour Nangis
- Lancement des programmes d'actions AAC pour les captages de Perthes-en-Gâtinais et Dormelles.
- SDAEP : voir page suivante

Cartographie

- Carte des dérogations AEP au 31 décembre 2013
- Carte des non-conformités et projets structurants SDAEP
- Carte des DUP au 31 décembre 2013
- Carte des captages prioritaires SDAGE et Grenelle

SUIVI DU SDAEP – année 2013

Solutions mises en œuvre en 2013

- Fin de l'interconnexion de la Brie Centrale pour les 16 communes restantes avec la phase création du réservoir et des travaux annexes en amont (travaux à cheval sur 2012 et 2013) => 19 655 hab dont 3 855 hab non conformes
- Station de traitement de Montigny-sur-Loing => 2 874 hab
- Raccordement de Diant sur Blennes (SIAAEP du Bocage) mais conformité en attente de l'afin des travaux de l'unité de traitement du SIAAEP => 198 hab
- Fin des travaux de l'usine de Montry et du raccordement à la nouvelle ressource (concerne 11 communes et 30 089 hab)
- Interconnexion du Bas Montois pour 7 communes => 4 518 hab

Sécurisation

- Création d'un 2ème forage pour le SMAEP de Crécy-la-Chapelle et environs permettant la réalisation de la future interconnexion avec le SNE
- Recherche en eau par la Ville de Meaux en association avec Trilport, le SIAEP du Ru du Bourdeau et le SIVOM de Boutigny

Solutions en phase travaux ou avec entreprises retenues en 2013

- CC des Gués de l'Yerres (7 communes) => 11 000 hab
- Interconnexion Boissy-le-Chatel –Chauffry avec Coulommiers => 4 203 hab
- Restructuration interne au SNE (château d'eau et maille sud) en préparation de l'interconnexion au sein du SNE entre le SMAEP de Crécy et Beautheil (14 communes en non conformité) => 11 115 hab
- Unité de traitement du sélénium et des pesticides par le SNE (4 communes et 11 760 hab)
- Unité de traitement et Interconnexion pour le SIAEP du Plateau Sud Bocage (5 communes) => 5 000 hab
- Amélioration des forages et unités de traitement par le SIAAEP du Bocage (11 communes) => 5 918 hab
- Interconnexion de Melz-sur-Seine à Le Mériot(10) => 380 hab

Solution en phase projet avec dans certain cas un maître d'œuvre (consultation en 2014)

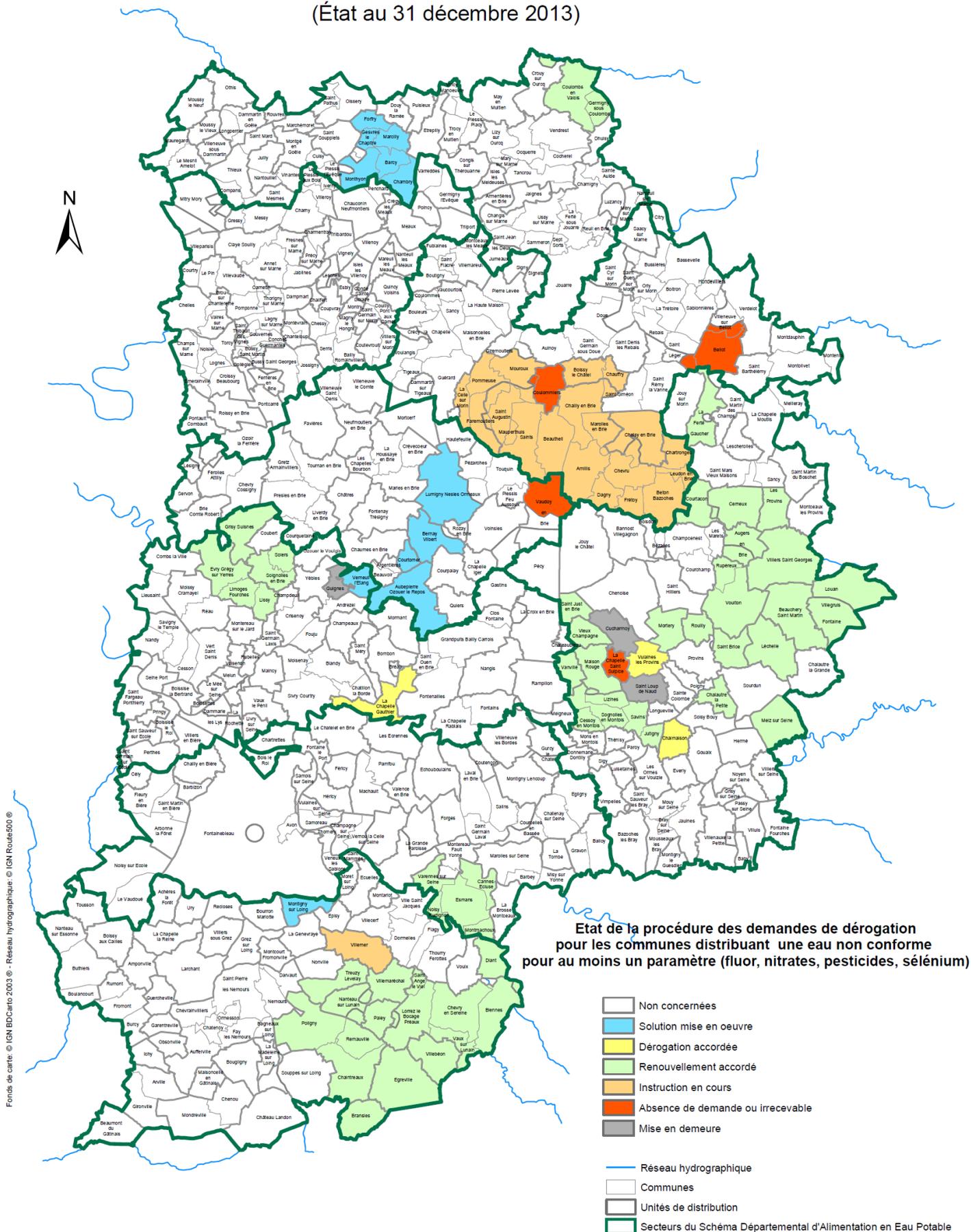
- Guignes-Rabutin (1 commune) => 3 394 hab
- Interconnexion entre le SMAEP de Crécy et le SNE (14 communes)
- Interconnexion au sein du SNE entre le SMAEP de Crécy et Beautheil (14 communes)
- Interconnexion de la Chapelle-Gauthier + Bréau à la ressource de la Ville de Melun => 1 849 hab
- Recherche en eau et interconnexion au sein du SMEV de Varennes-sur-Seine (5 communes) => 7 761 hab
- Raccordement de Coulombs-en-Valois et d'une partie de Crouy sur Ourcq sur Dhuisy (2 communes) => 1 074 hab
- Coulommiers (rationalisation de la ressource + unité de traitement fluor, nitrates et pesticides) => 14 999 hab
- Augmentation de la capacité de la ressource de Chamigny (CC Pays Fertois)

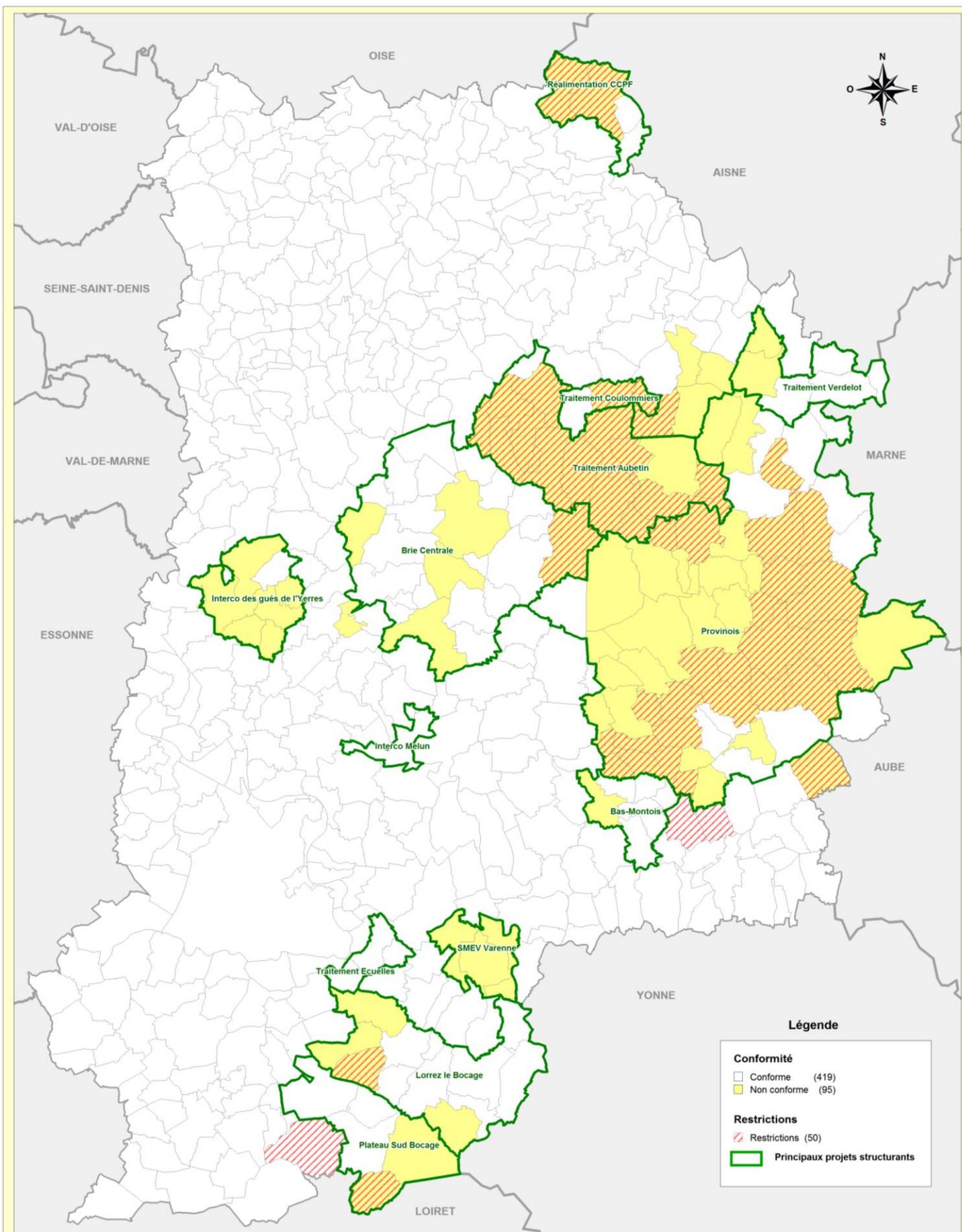
Poursuite des réflexions en 2013

- Interconnexion eau potable du Provinois (55 communes et 43 200 hab)
- Interconnexion d'Ozouer-le-Voulgis avec la CC des Gués de l'Yerres => 1 832 hab
- Restructuration ressource Verdilot pour le SNE (7 communes) => 3 106 hab
- Ressource de l'Arche (3 communes) => 4 062 hab
- Villemer (1 commune) => 696 hab
- Mise en exploitation du forage d'Ocquerre pour la CC Pays de l'Ourcq avec interconnexion avec le réservoir des Effeneaux (sécurisation des ressources de la CCPO)

Eaux distribuées en Seine et Marne

ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION AUX LIMITES DE QUALITÉ (État au 31 décembre 2013)





Légende

Conformité	
□	Conforme (419)
■	Non conforme (95)
Restrictions	
▨	Restrictions (50)
▭	Principaux projets structurants



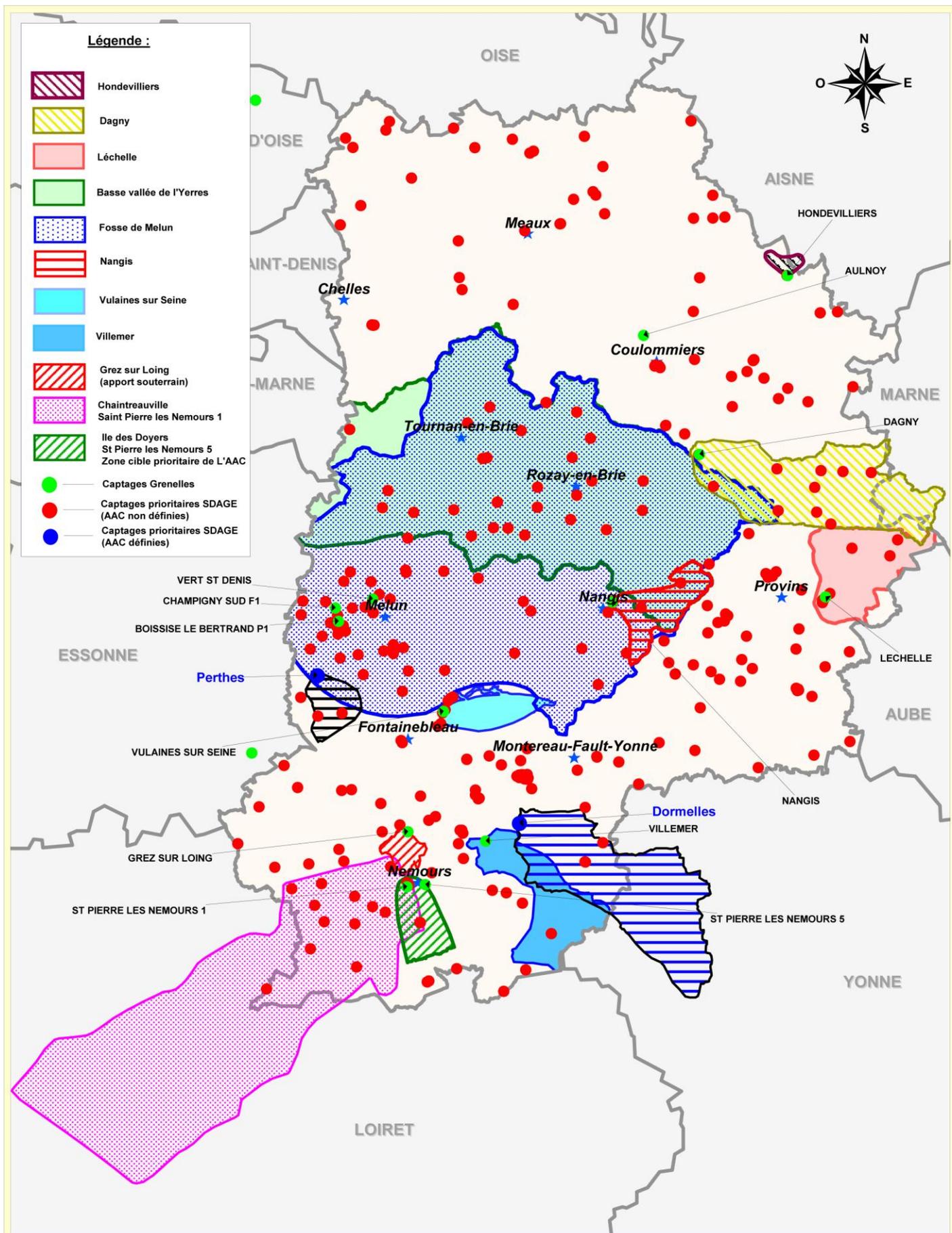
PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS AEP - NON CONFORMITE ET RESTRICTIONS D'USAGE EN 2013

Source des données : DDT77
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Mars 2014

Échelle : 1/320 000



AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES GRENELLE IDENTIFIES EN SEINE-ET-MARNE

Source des données : DDT77

Fond cartographique numérique : BD Carto© IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Décembre/2012

Échelle : 1/550 000è

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 2 Résorber les déficits quantitatifs

Bilan 2013

Principaux acteurs concernés : DDT / DRIEE / CG / AESN / Collectivités / producteurs d'eau

Zone d'action : Ensemble du département
ZRE privilégiées

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation quantitative de la ressource en eau du département de Seine et Marne

Enjeux autour de l'action

- DCE : Atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau en 2015
- 355 communes du département ont été concernées par des arrêtés de restriction en 2011
- 2 nappes connaissent plus particulièrement une tension quantitative structurelle forte : la nappe du Champigny, et la nappe de Beauce. Elles ont été de ce fait classées en zone de répartition des eaux
- Une gestion quantitative de la ressource en eau passe par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau
- Le sujet, qui concerne notamment l'alimentation en eau potable de la Seine et Marne et de la petite couronne, doit être étudié en tenant compte des besoins et disponibilités à l'échelle de la région

Objectifs des actions / Effets attendus

L'action se déroule à deux niveaux :

- La gestion équilibrée des masses d'eau en déficit quantitatif, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités des nappes. Cette gestion équilibrée implique la mise en place d'actions concrètes de réduction des consommations pour l'ensemble des usagers : producteurs d'eau, entreprises industrielles, irrigants, collectivités, Etat, et particuliers

Le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus

Suivi des indicateurs

Stress hydrique et sécheresse			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pluviométrie entre octobre et mars ³	cumul pluviométrique	mm	242	205	308			
	rapport à la normale	%	70%	60%	90%			
	période de retour ⁴	ans	1	5-10 S	-			
Communes soumises à au moins un AP ⁵ de restriction dans l'année	département entier	nb	355	333	175			
	hors Champigny	nb	229	155	9			
Jours avec AP ⁴ de restriction en vigueur	département entier	j	362	365	45			
	hors Champigny	j	140	104	16			

Pression et prélèvements (1/2)		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prélèvements tous usages dans le département	m ³	171.1 M	165.2 M	-			
Prélèvements tous usages en ZRE (Champigny + Beauce)	m ³	61 749 K	57 645 K	-			
Différence entre prélèvement ZRE Champigny et obj. SDAGE ⁶	m ³ /j	- 27 827	- 33 561	-			
Demandes d'autorisation de prélèvement en ZRE	nb		2	5			
Nouveaux volumes max autorisés de prélèvement en ZRE	m ³		10 K	0			

Pression et prélèvements (2/2)		2011	2012	2013	2014	2015	2016
AP de réduction des capacités de prélèvement	nb	0	0	0			
Volumes substituées en ZRE par une ressource non restreinte	m ³	0	0	0			

³ à la station Météo France de Melun-Villaroche

⁴ S : année sèche – H : année humide

⁵ Arrêté Préfectoral

⁶ Objectif : prélèvement maximum : 140 000m³/j - valeur positive : objectif non atteint

Imports/exports d'eau pour l'alimentation en eau potable			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imports d'eau	Eau du Sud Parisien (usine de Morsang)	m ³	4 923 K	6 237 K	5 851 K			
	ADP ⁷ (usine d'Annet-sur-Marne)	m ³	159 K	136 K	0,38 K			
	SEDIF	m ³	4 269 K	4 254 K	4 412 K			
	Eau de Paris (Dhuis)	m ³	3 086 K	2 992 K	2 734 K			
	Total	m ³	12 437 K	13 619 K	12 998 K			
Exports d'eau	Usine d'Arvigny (SEDIF)	m ³	7 930 K	7 948 K	7 970 K			
	Secteur Champigny sud	m ³	2 912 K	3 640 K	4 024 K			
	Eau de Paris (aqueducs Vanne et Loing)	m ³	50 471 K	35 635 K	38 687 K			
	Usine d'Annet-sur-Marne (93, 94,95, SEDIF)	m ³	10 959 K	11 219 K	10 007 K			
	Total	m ³	72 272 K	58 442 K	60 688 K			

Performances des réseaux d'eau potable			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement de réseau moyen		%	79,5	80,4	80,55			
Communes	département	avec rendement >80%	nb	249	220	262		
		avec ILP ⁸ satisfaisant	nb	362	386	411		
	ZRE	avec rendement <80%	nb	80	80	70		
		avec ILP non satisfaisant	nb	43	48	32		
Communes satisfaisant le décret Grenelle sur pertes réseaux		nb	432	450	446			

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant engagé un diagnostic de réseau financé ⁹		nb	34	13	54		
Communes ayant engagé une sectorisation de réseau financé ⁷		nb	6	3	63		

Connaissance		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Services AEP ayant abondé la base SISPEA ¹⁰		nb	78/276	127/275	70/272		

Méthodologie

- Les données pluviométriques sont collectées par le Département en lien avec la convention Météo-France et la DDT.
- Les données macros de prélèvement sont fournies par l'Agence de l'Eau et correspondent à l'année n-1
- Les données import-export sont collectées par le Département auprès des producteurs d'eau
- Les données performance des réseaux sont issues de l'étude annuelle réalisée par le Département et correspondent toujours à l'année n-1
- L'information concernant le SISPEA est fournie par la DDT et concerne l'année n-2.

Actions 2014

Nappes d'eau :

- En 2014 sera lancé une procédure de révision des autorisations de prélèvement pour la ZRE de la nappe de Champigny hors sécheresse pour se mettre en conformité avec le volume maximal de 140 000 m³/jour autorisé et permettre la régénération de la nappe en pluviométrie moyenne.

Performances des réseaux :

- Relance des collectivités ayant un mauvais rendement.
- Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2010
- Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau
- Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)
- Réalisation des diagnostics des réseaux AEP notamment pour les collectivités nouvellement éco-conditionnées par le Département dans le cadre des aides dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Cartographie

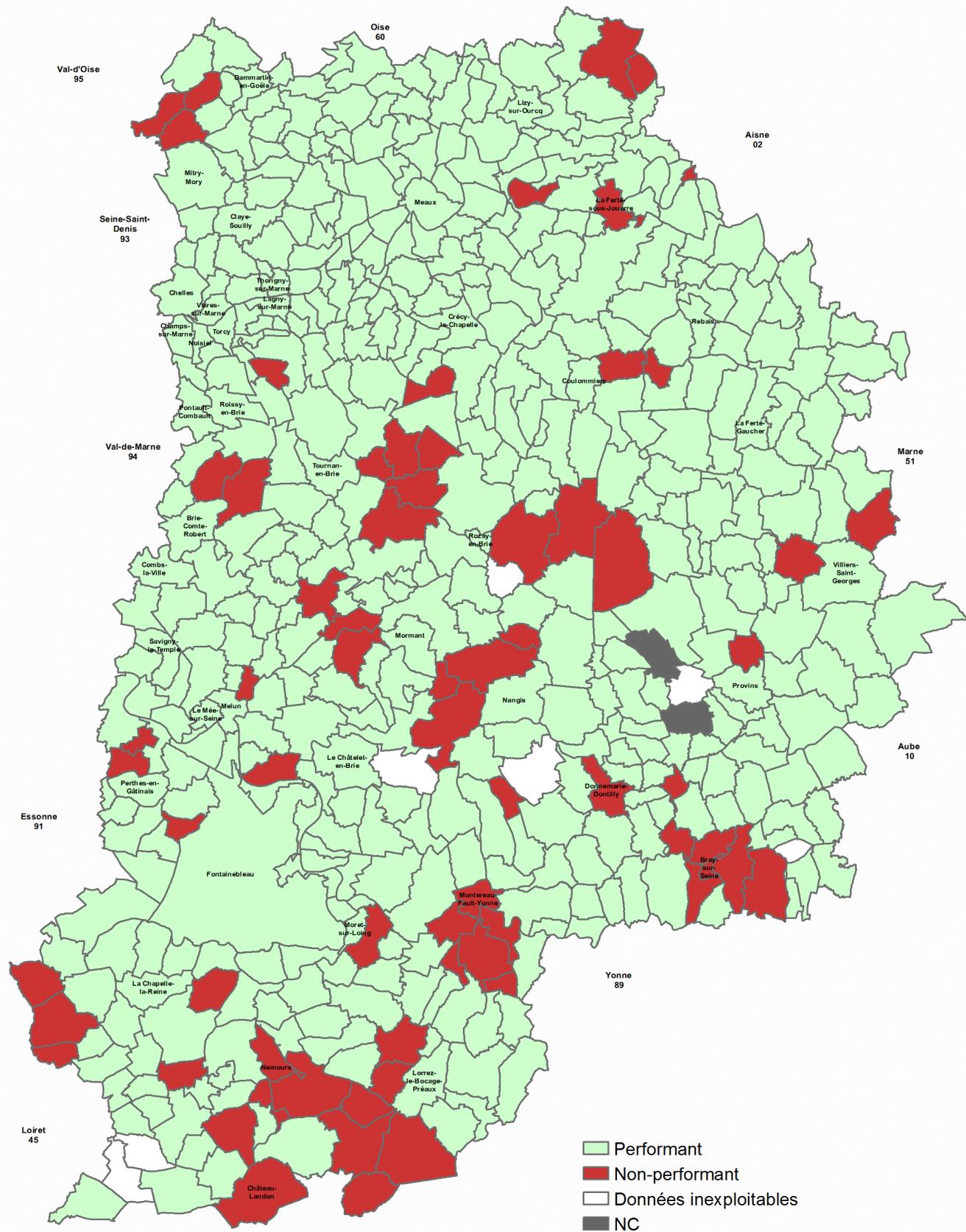
⁷ Aéroport De Paris (Roissy Charles de Gaulle)

⁸ Indice Linéaire de Perte

⁹ déterminé en fonction des demandes de subvention reçu par l'Agence de l'Eau et le Département

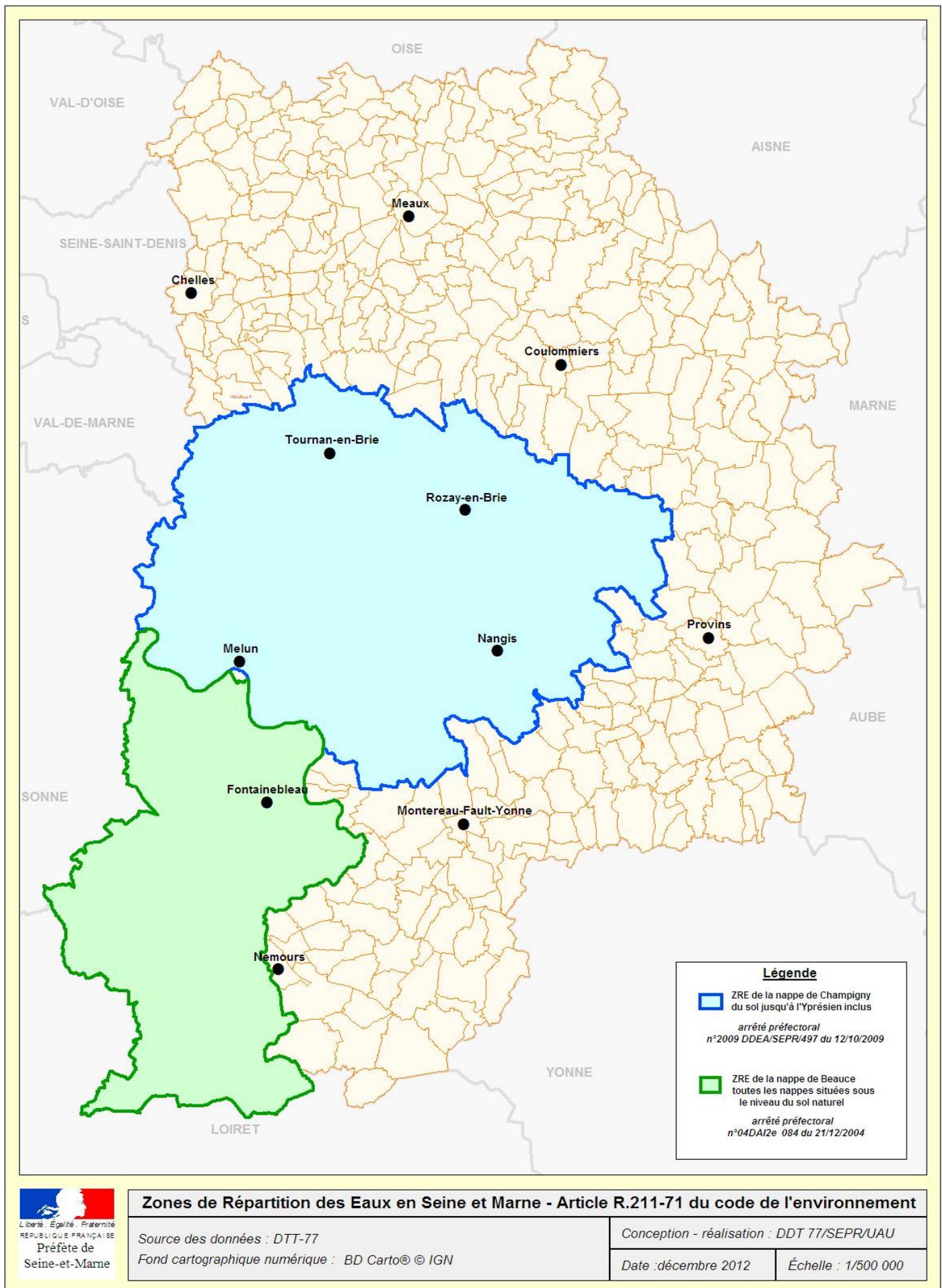
¹⁰ Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Qualification des performances de réseau AEP en 2012 sur la base des rendements et ILP



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -





Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Plan Départemental de l'Eau 2012-2016

Principaux acteurs concernés : DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Les rivières du département ne sont pas en bon état selon la Directive cadre sur l'eau. Ce constat résulte pour partie du fonctionnement insuffisant des systèmes d'assainissement.

- Concernant la gestion des eaux usées, l'objectif de ce 2nd Plan est de permettre la mise à niveau des dispositifs d'assainissement collectif définis comme prioritaires dans le document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) d'une part, et d'autre part, d'identifier et de mettre en conformité les ANC les plus impactant vis-à-vis de l'environnement
- Concernant la gestion des eaux pluviales, il convient de développer les connaissances et de promouvoir une gestion durable tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif

Enjeux autour de l'action

Enjeux européens, nationaux, du bassin et départementaux : Directive Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, objectifs de réduction des pollutions ponctuelles du SDAGE (orientations 1, 2 et 5) repris dans le programme de mesures, enjeux départementaux importants en raison de l'abondance des systèmes d'assainissement et de la sensibilité des milieux récepteurs.

- Au cours du premier Plan Départemental de l'Eau, de nombreux travaux de mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ont été réalisés soit sous la pression réglementaire (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) soit grâce à la volonté de certains élus appuyés par les services de l'Etat, du CG et de l'Agence de l'eau. Compte tenu de l'objectif de bon état des milieux et des investissements à venir, les partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) pour prioriser l'intervention de chacun jusqu'à l'horizon 2015
- Le second Plan s'attache, pour le volet assainissement collectif, à poursuivre le travail mené lors du premier Plan, en ciblant, à l'aide de cette stratégie, les systèmes les plus impactants pour le milieu, et en élaborant un schéma à partir du document de stratégie

Par ailleurs, deux nouvelles actions seront développées pour améliorer la qualité des milieux :

- la mise aux normes de l'ANC en définissant les priorités d'intervention
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales tant en milieu urbain que rural

Objectifs des actions / Effets attendus

- Pour l'assainissement collectif :
 - Assurer l'amélioration des 50 systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDASS, afin de garantir des rejets qualitativement compatibles avec les exigences du milieu récepteur.
 - Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement afin d'anticiper les dysfonctionnements, source de dégradation des milieux.
 - Améliorer le suivi des micropolluants, notamment pour les STEP > 10 000 EH.
 - Mettre en place l'autosurveillance des systèmes d'assainissement < 2000EH et développer la transmission des données sous format SANDRE.
- Pour l'assainissement non collectif :
 - Réaliser 100 % des zonages d'assainissement sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.
 - 100% des SPANC opérationnels en promouvant l'intercommunalité
 - Connaissance et caractérisation des priorités d'intervention en ANC : Identification des collectivités disposant d'un système de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC, synthèse des diagnostics pour les masses d'eau dégradées (identification des priorités d'intervention au regard de la grille d'évaluation du ministère)
 - Soutenir et mobiliser les collectivités volontaires pour mettre en œuvre les opérations de réhabilitation groupées en priorisant les actions sur les dispositifs de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC puis sur les masses d'eau dégradées.
- Pour l'assainissement pluvial :
 - Réaliser 100% des zonages pluviaux sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.

- Définir les secteurs, en lien avec le réseau de surveillance, où les réseaux pluviaux des collectivités ou des zones d'activité ont un impact en termes de pollution et le traduire dans un Schéma Départemental d'Assainissement des eaux pluviales.
- Lancer, sur ces secteurs, des schémas directeurs spécifiquement pluviaux afin d'identifier un plan d'actions ainsi que des opérations de contrôles et de suivi pour les aménagements soumis à la loi sur l'eau.
- Impulser une réflexion sur la gestion durable de l'eau pour les projets d'urbanisation.

Suivi des indicateurs

Systèmes globaux d'assainissement (SA)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Systèmes d'assainissement prioritaires SDASS	Non engagée	nb (%)	(34)	13 (26)	7 (14)			
	en phase étude	nb (%)	(34)	16 (32)	17 (34)			
	en phase travaux	nb (%)	(8)	7 (14)	7 (14)			
	mis aux normes	nb (%)	(24)	14 (28)	19 (38)			

			2010	2011	2012	2014	2015	2016
Evaluation du fonctionnement des SA ¹¹	Bon	< 2000 EH (116)	nb	52	52	72		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	45	45	41		
		≥ 10000 EH (23)	nb	21	21	22		
	Passable	< 2000 EH (116)	nb	23	23	30		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	7	7	10		
		≥ 10000 EH (23)	nb	1	0	2		
	Mauvais	< 2000 EH (116)	nb	38	38	39		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	4	4	4		
		≥ 10000 EH (23)	nb	0	0	0		
Stations de surveillance cours d'eau dégradées en N et P ¹²			%	-	57	54		

Systèmes de collecte			2010	2011	2012	2014	2015	2016
Evaluation du fonctionnement des réseaux ¹²	Bon	< 2000 EH (123)	nb	29	29	31		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	24	24	23		
		≥ 10000 EH (25)	nb	14	14	16		
	Passable	< 2000 EH (123)	nb	47	47	57		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	17	17	12		
		≥ 10000 EH (25)	nb	8	8	5		
	Mauvais	< 2000 EH (123)	nb	45	45	56		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	14	14	20		
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	1	3		

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Branchements mis en conformité	nb	608	719	900			
Ouvrages singuliers suivis (DO, poste de ref./relèv. > 2000 EH avec transmission des données au SPE)	nb	-	1	1			

Systèmes de traitement			2010	2011	2012	2014	2015	2016
Evaluation du fonctionnement des stations de traitement ¹	Bon	< 2000 EH (187)	nb	113	114	125		
		2000 à 10000 EH (57)	nb	52	57	52		
		≥ 10000 EH (25)	nb	24	24	25		
	Passable	< 2000 EH (187)	nb	17	15	19		
		2000 à 10000 EH (57)	nb	1	1	1		
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	0	0		
	Mauvais	< 2000 EH (187)	nb	57	56	50		
		2000 à 10000 EH (57)	nb	4	1	4		
		≥ 10000 EH (25)	nb	0	0	0		
STEU non conformes en équipement aux obligations réglementaires (STEU publique)	< = 2000 EH (203)	nb	-	6	5 ¹³			
	> 2000 EH (76)	nb		1	1 ¹⁴			

¹¹ Selon la méthodologie du SATESE

¹² Réseaux RID, RCS et RCO - percentile 90 en année N on connaît les données N-2

¹³ Chenoise, Favières, Ozouer-le-Voulgis, Signy-Signets et Yebles

STEU non conformes en performance aux obligations réglementaires (STEU publique)	< = 2000 EH (203)	nb		30	31			
	> 2000 EH (76)	nb		12	19			

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
STEP mises en route	nb		11	6	5			
	cumul		286	286	283			
STEP traitant l'azote et/ou le phosphore	< 2000 EH	nb	14	14	18			
	2000 à 10000 EH	nb	23	26	27			
	> 10000 EH	nb	23	23	23			

Eaux usées et assainissement non collectif		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Zonages eaux usées réalisés	nb	11 (cumul = 345)	7 (cumul = 352)	66 (cumul = 418)			
Nombre de SPANC créé	nb	0 (cumul = 96)	3 (cumul = 99)	12 (cumul = 111)			
réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée	cumul	805 (11)	1398 (22)	1855 (22)			
Opérations de réhabilitation de l'ANC pour les collectivités disposant d'un réseau eaux pluviales structurant	cumul	-	-	7			

Eaux pluviales		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes de schémas directeurs pluviaux réalisées	nb		0	3			
Zonages EP mis en place	nb		1	16 (cumul = 271)			
Opérations de travaux de traitement des EP	nb		1	0			

Méthodologie

NC = donnée « Non Connue »

Concernant les évaluations du fonctionnement du système de collecte, du système de traitement et du système d'assainissement, les résultats sont établis selon la méthodologie du SATESE pour l'ensemble des dispositifs suivis par le SATESE. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de dispositifs expertisés par rapport à un parc total de dispositifs de 203 pour < 2000 EH, 59 pour > 2000 EH et < 10 000 EH et 23 pour > 10 000 EH. Toutes ces informations reposent sur les données de l'année n-1.

L'expertise de la conformité est établie au regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 22/06/2007. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de systèmes publics d'assainissement collectif.

Au niveau du nombre de SPANC créé il faut noter que le nombre de communes correspondant au nombre global de SPANC en 2012 est de 455.

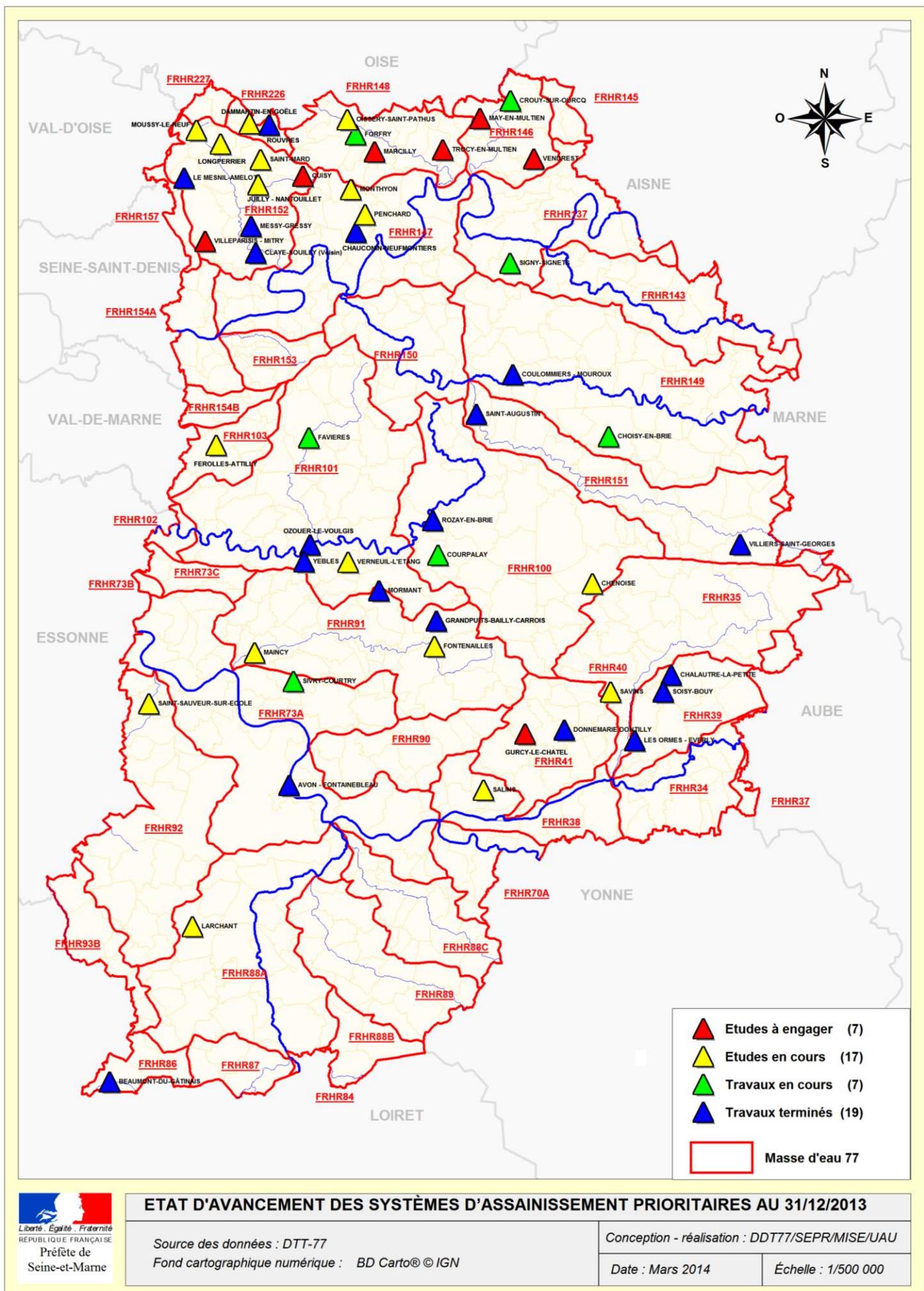
Le nombre indiqué entre parenthèse au niveau de l'indicateur « réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée » correspond au nombre de maître d'ouvrage concerné.

Les indicateurs relatifs aux eaux pluviales renvoient aux données collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil général dans le cadre des subventions accordées pour ces opérations.

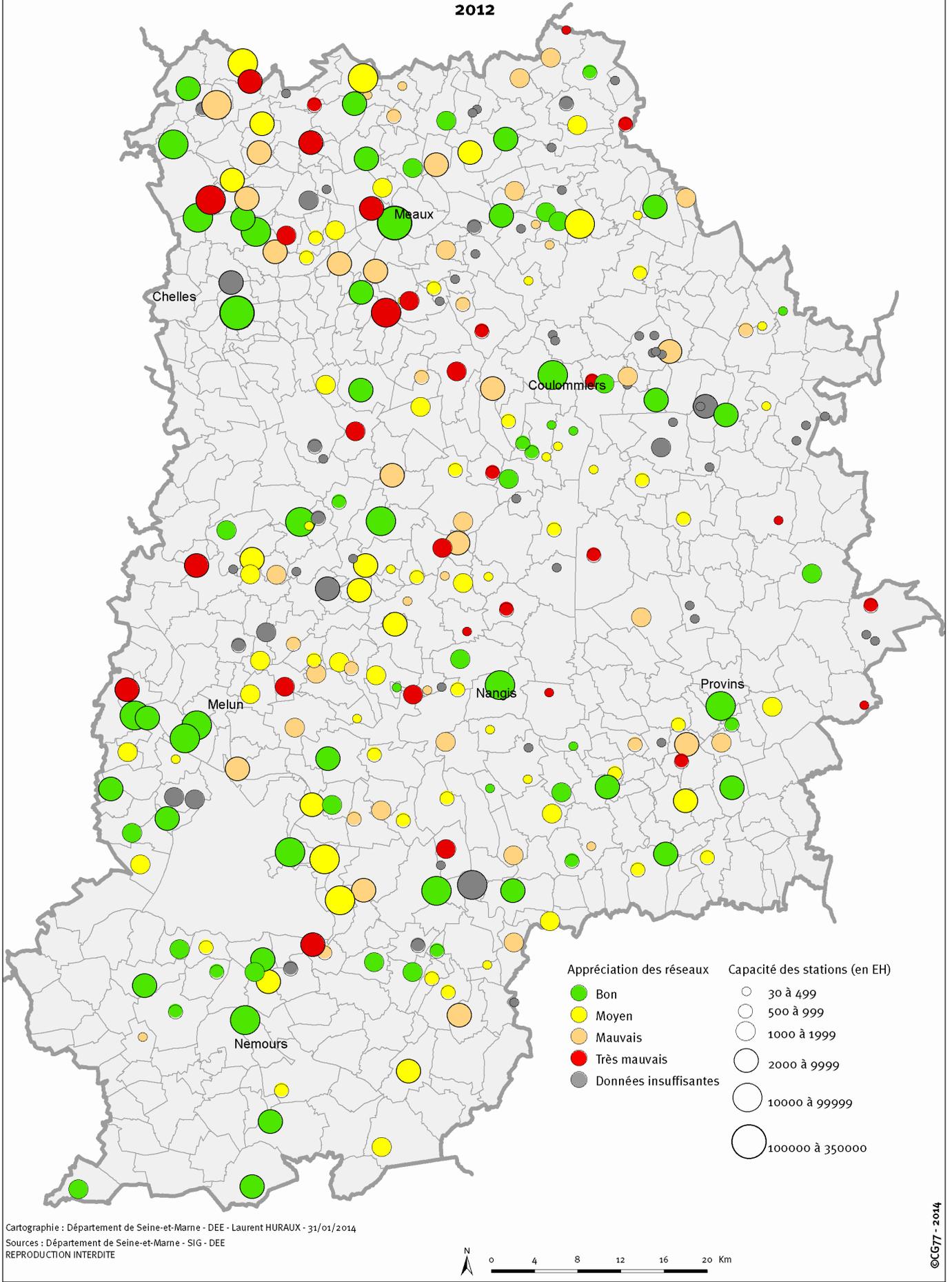
Actions 2014

Les actions se sont poursuivies pour la mise en œuvre du SDASS avec un suivi accru de la part de l'ensemble des partenaires pour parvenir à une mise aux normes des systèmes prioritaires dans les meilleurs délais.

Le groupe de travail sur les eaux pluviales constitué en vue de réaliser un schéma départemental d'assainissement des eaux pluviales (SDASS-EP) a poursuivi sa mission. Trois réunions ont déjà été menées en 2013 en vue de définir une méthodologie pour le recensement des masses d'eau prioritaires et le travail restant à effectuer en 2014, nonobstant la rédaction du document final, concerne la hiérarchisation des communes contribuant à dégrader les milieux récepteurs au sein de chacune des masses d'eau.



2012

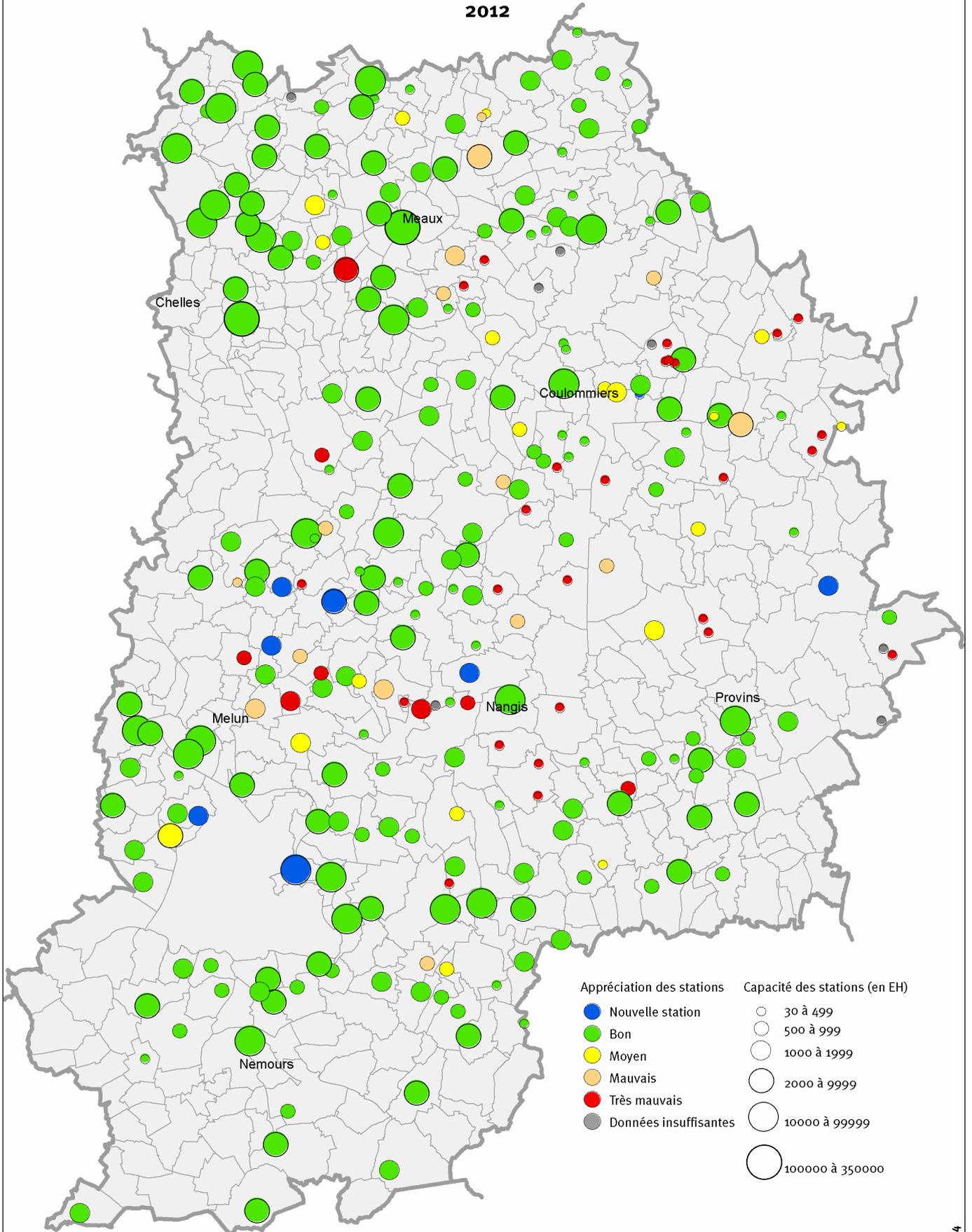


Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 31/01/2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE



©CG77 - 2014

2012



Appréciation des stations	Capacité des stations (en EH)
● Nouvelle station	○ 30 à 499
● Bon	○ 500 à 999
● Moyen	○ 1000 à 1999
● Mauvais	○ 2000 à 9999
● Très mauvais	○ 10000 à 99999
● Données insuffisantes	○ 100000 à 350000

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 09/01/2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE

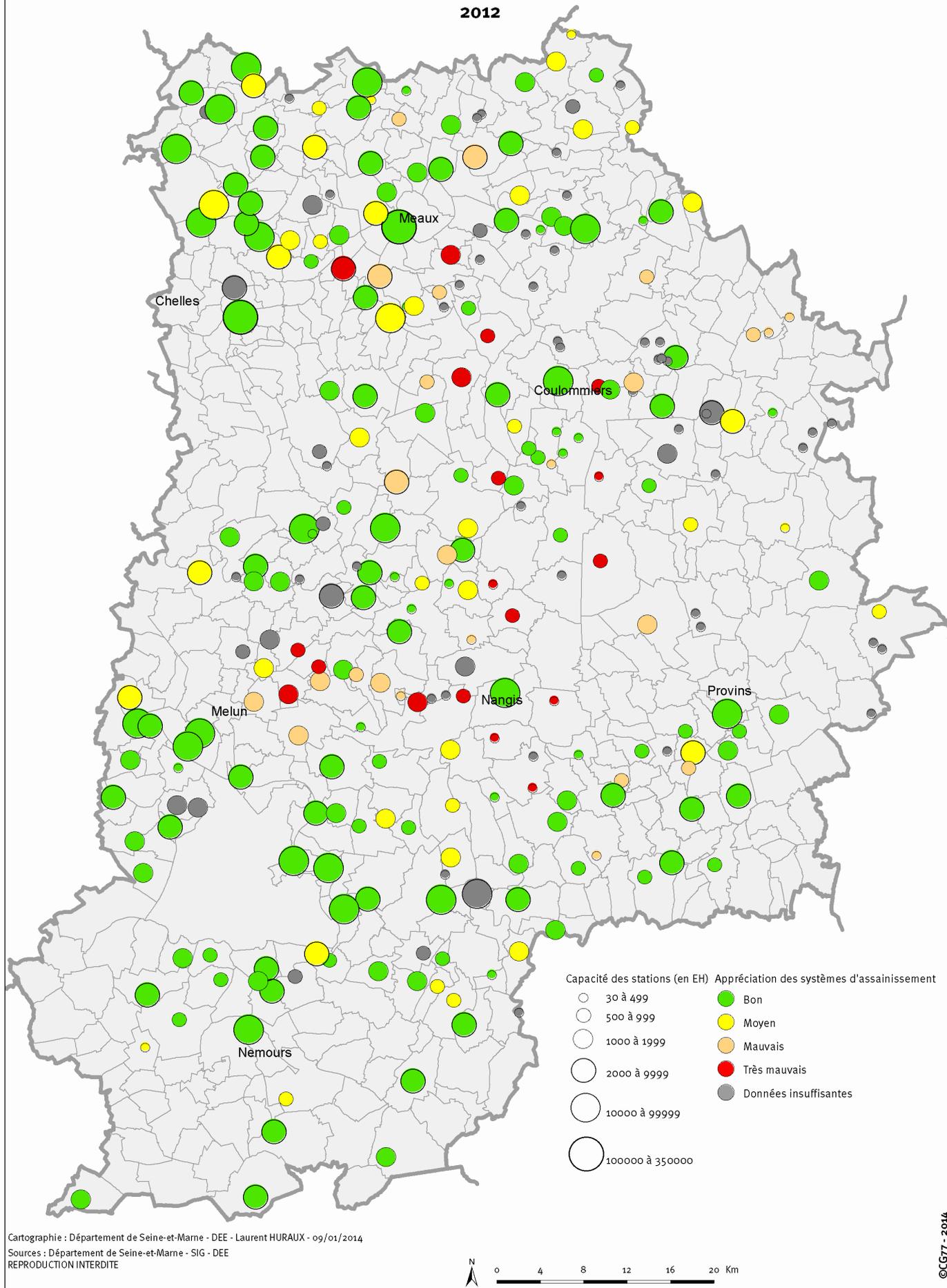


©CG77 - 2014

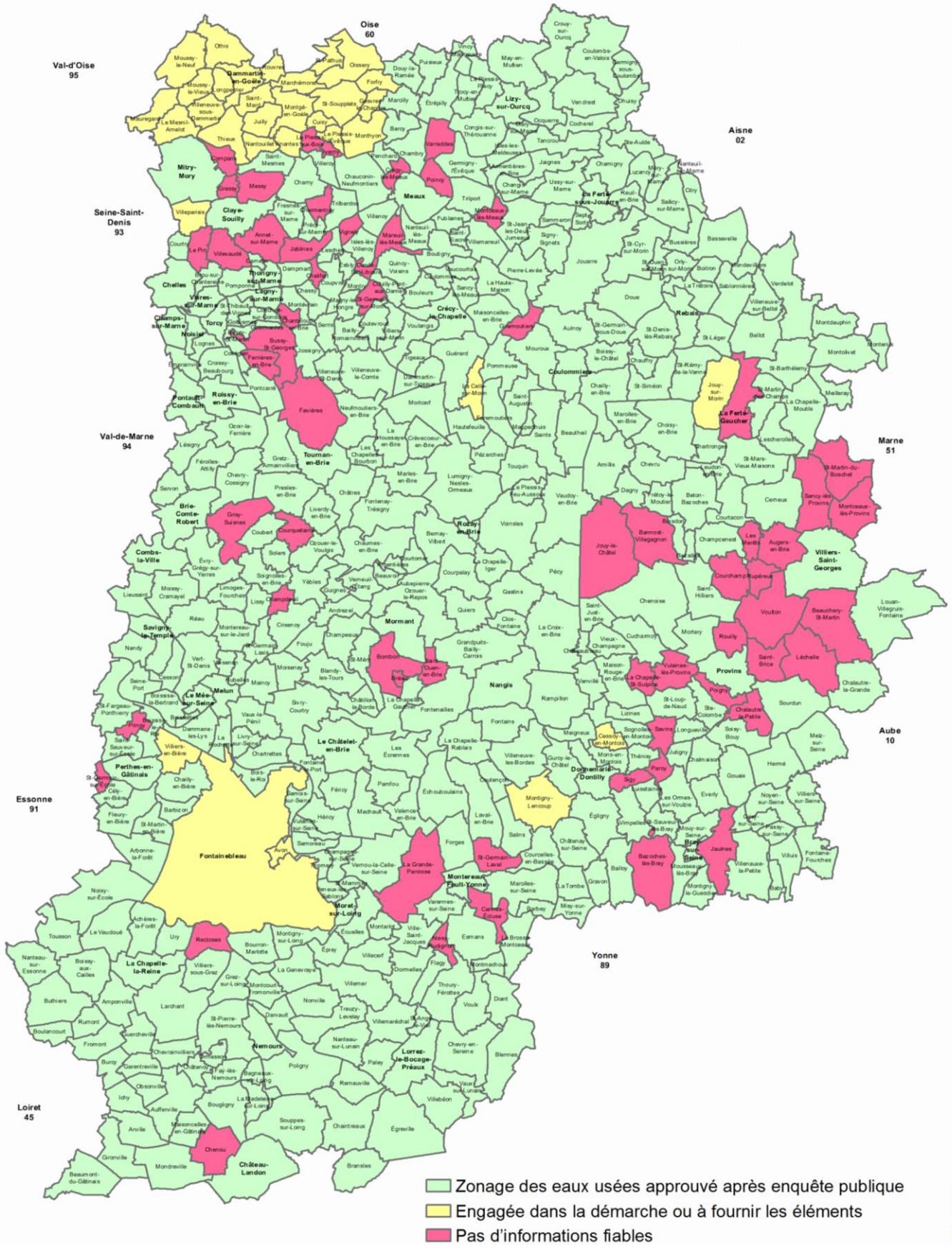
Schéma départemental d'assainissement

Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des systèmes d'assainissement

2012



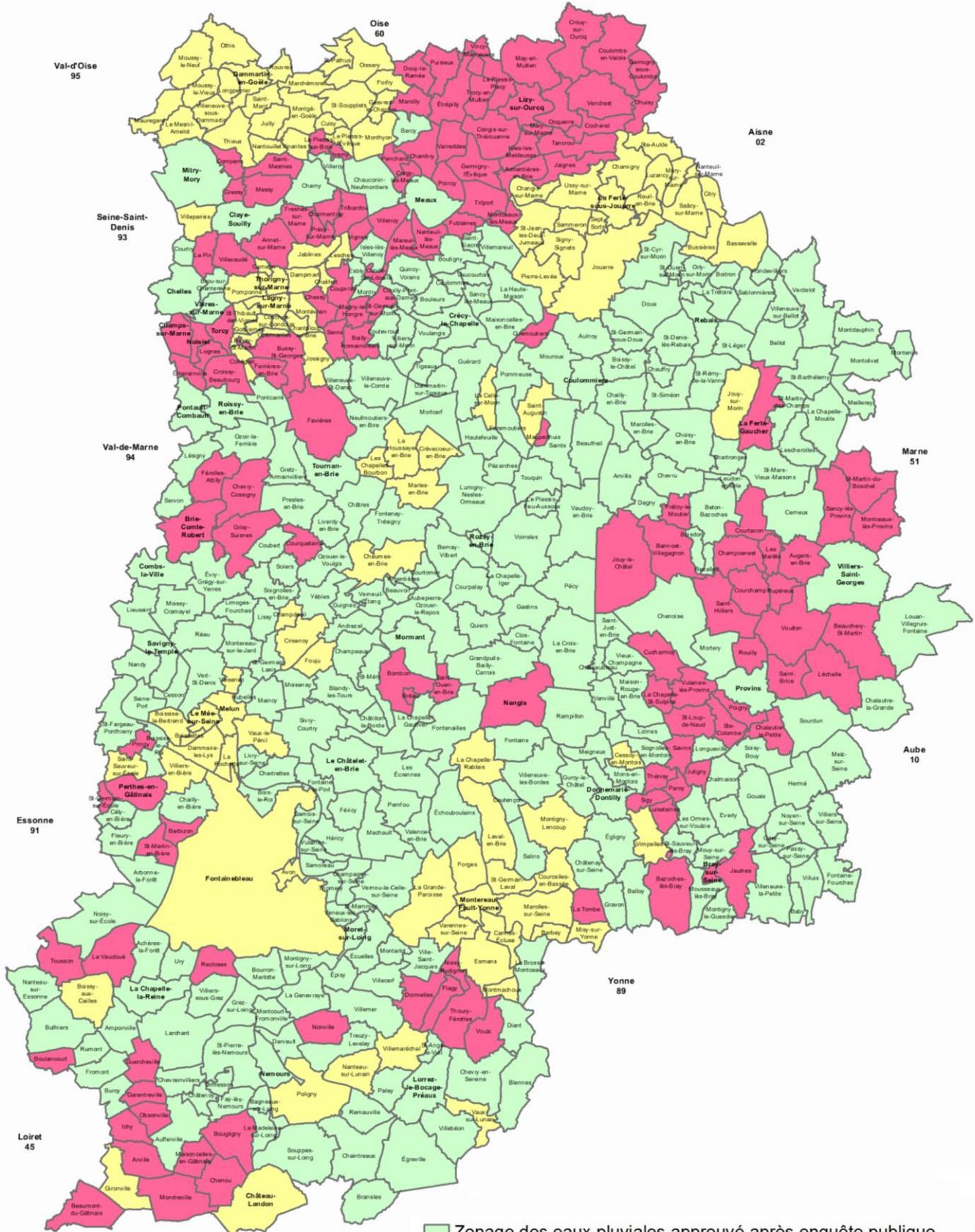
ÉTAT DES ZONAGES DES EAUX USÉES au 1er mai 2014



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



ÉTAT DES ZONAGES DES EAUX PLUVIALES au 1er mai 2014



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



Principaux acteurs concernés : CCI / DRIEE UT / DDT / CG / AESN / Région IdF / Collectivités / AQUI'Brie / animateurs SAGE – contrats / AFINEGE

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

- Diminuer les risques de pollution chronique et accidentelle des milieux aquatiques.
- Réduire les rejets de substances dangereuses en agissant à la source, par traitement des rejets et élimination des déchets, en maîtrisant les rejets d'eaux de ruissellement.

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau. Objectifs DCE retranscrit par le SDAGE, plus particulièrement dans les orientations :
 - 1 : réduction des apports de matières polluantes dans les milieux
 - 6 : identifier sources et parts respectives des émetteurs et améliorer connaissances des substances dangereuses
 - 8 : promouvoir actions à la source de réduction ou de suppression de substances dangereuses
 - 9 : actions palliatives de réduction en cas d'impossibilité d'action à la source
 - 11 : limiter les risques microbiologiques d'origine industrielle
 - 21 : réduire l'incidence de l'extraction des granulats
 - 28 : inciter au bon usage de l'eau

Objectifs des actions / Effets attendus

- Prescriptions réglementaires imposées aux installations classées (ICPE)
- Identification et traitement des rejets à fort impact sur le milieu
- Régularisation des autorisations de raccordement aux systèmes d'assainissement public
- Diagnostic de pollution, conseils techniques et financiers pour l'équipement, l'amélioration de traitement, voire la suppression des rejets des industries
- Actions collectives de maîtrise des consommations et de réduction des pollutions pour certaines branches d'activités et les zones d'activités économiques (ZAE) prioritaires (dont l'impact potentiel sur le milieu est jugé prioritaire)

Suivi des indicateurs

Action collective ZAE prioritaires (50 ZAE identifiées)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collectivités ayant engagé une action groupée sur les ZAE prioritaires	Nbre			1 ^[1]			
Entreprises des ZAE prioritaires présentes aux réunions d'information	Nbre						
Diagnostics réalisés sur les ZAE prioritaires	Nbre			15			
Pour ces entreprises diagnostiquées	Arrêtés de branchement formalisés	Nbre					
	Conventions de déversement signées	Nbre					
	Entreprises conformes / diagnostic	Nbre					
	Technologies propres aidées	Nbre					
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre					
	Industriels au « 0 phyto »	Nbre					

Approche individuelle liste unique d'industriels (sites PTAP)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entreprises de la liste n'ayant pas engagé d'action/ NC majeure (rouge)	Nbre	-	-	15			
Entreprises de la liste ayant initié un plan d'actions/NC majeure (orange)	Nbre	-	-	3 ^[2]			
Entreprises de la liste ayant levé leur NC majeure/NC majeure (vert)	Nbre	-	-	0			
Entreprises ayant engagé des actions en terme d'économies d'eau	Nbre	-	-	2 ^[3]			
Part de l'eau consommée par les industriels en Seine-et-Marne	%	-	8,5				
Pour ces entreprises ayant levé leur NC majeure	Technologies propres aidées	Nbre	-	-			
	Arrêtés d'autorisation de déversement	Nbre	-	-			
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre	-	-			

- 1 Collectivité ayant engagé une action ZAE prioritaire
- 2 Sites avec économie d'eau :
 - o investissement sur nouvelle unité de déminéralisation
 - o pose de compteurs
- 3 Sites ayant engagé une action pour lever une « non-conformité »

[1] CA Marne-et-Chantereine

[2] BOREALIS, REVETECH, STEN

[3] BOREALIS, CORNING

Méthodologie

Approche collective ZAE prioritaires

- a. Evaluer les actions déjà engagées dans le domaine sur les ZAE concernées
- b. Identifier les relais et compétences assainissement pour chaque ZAE
- c. Réaliser un diagnostic assainissement des entreprises de chaque ZAE
- d. Former des lots d'entreprises en fonction de leur impact sur le milieu
- e. Informer et sensibiliser les entreprises aux problématiques de raccordement/ déversement
- f. Formaliser avec les industriels un plan d'actions de mise en conformité
- g. Assurer le suivi des actions menées

Approche individuelle liste unique

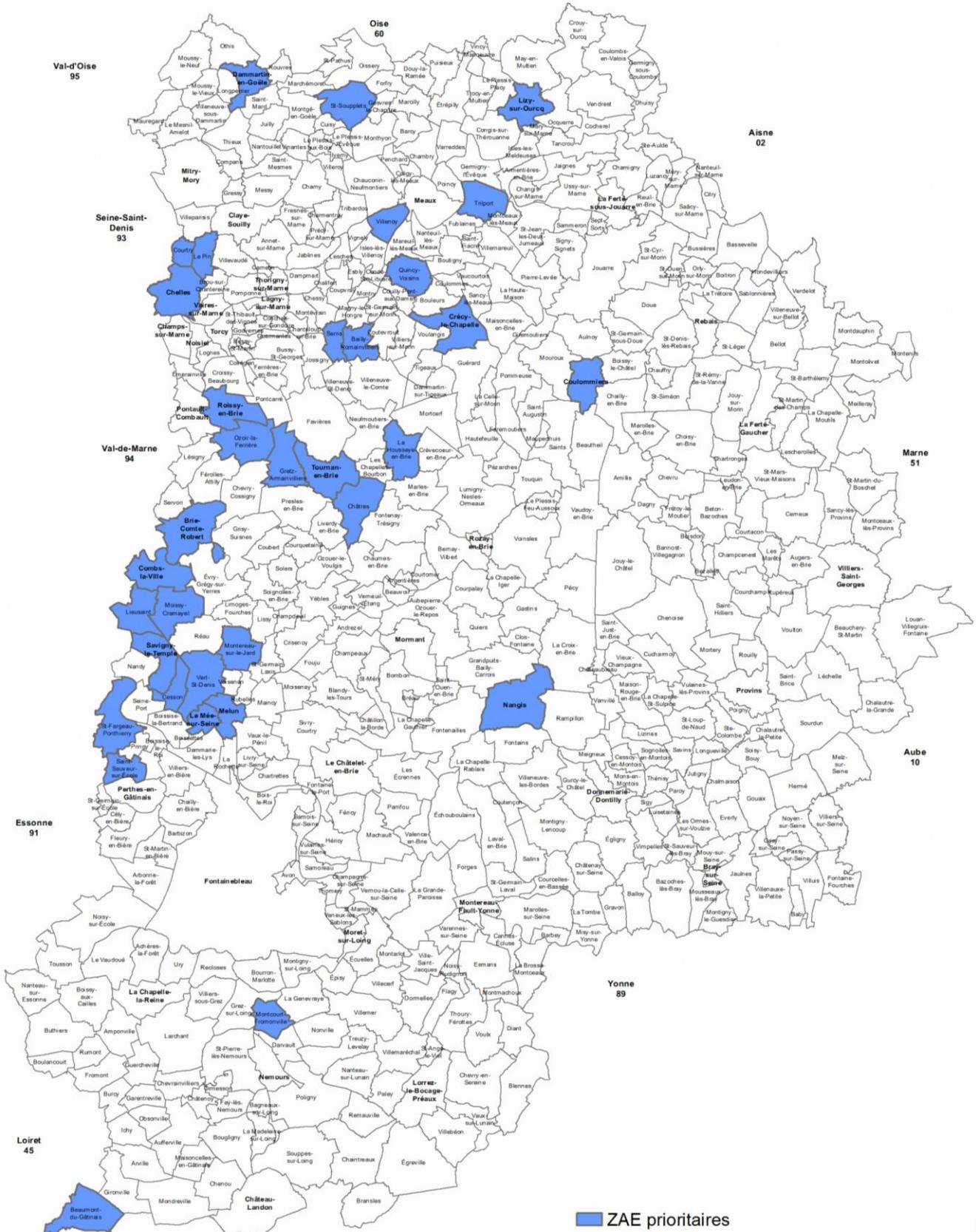
- a. Valider la liste unique d'entreprises
- b. Déterminer la non-conformité majeure (NC majeure)
- c. Evaluer l'état de conformité des entreprises / cette NC majeure
- d. Accompagner les entreprises à la formalisation d'un plan d'actions
- e. Assurer le suivi des actions menées

Actions 2014

Dans le cadre du groupe de travail industrie, 2 axes principaux d'actions sont définis pour l'année 2014 :

- Prise de contacts personnalisés des maîtres d'ouvrage concernés par les 50 ZAE
- Mise à jour de la liste d'industriels prioritaires dans les ICPE soumis à autorisation. Cette liste s'appuie sur les résultats RSDE (entreprises devant réaliser une étude technico-économique et/ou un programme d'actions) et sur la liste des industriels ayant un impact sur la qualité des masses d'eau (PTAP).

Communes concernées par au moins une ZAE Prioritaire (ZAE = Zone d'Activités Economiques)



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 5 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructure et les golfs		Bilan 2013
Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / Collectivités / RFF / SNCF / Golfs / DIRIF / APRR / SANEF /	Ensemble du département Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides dans le cadre de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés.
- Engager les différents utilisateurs de pesticides à les réduire progressivement voire à aller vers le zéro phyto via une démarche d'accompagnement adapté au public visé.

Les utilisateurs de pesticides visés sont : les collectivités, les gestionnaires des routes et des voies ferrées, les gestionnaires des bâtiments publics et les golfs.

Enjeux autour de l'action

- Protection des captages AEP : captages AEP déclassés par les paramètres pesticides essentiellement par les herbicides
- Atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018 : objectif de réduction des pesticides à usage non agricole
- Bilan des 5 ans d'action du 1er PDE au 31/12/2011 :
 - 384 communes engagées soit 75 % des communes du département
 - une réduction des volumes de pesticides appliqués de 72 % entre le moment du diagnostic et le suivi des pratiques en 2011
 - soit 6,934 tonnes de pesticides non épandus suite à l'engagement des collectivités auprès d'AQUI'Brie et du Conseil général entre 2007 et 2011
 - 37 communes suivies au zéro phyto en 2011
 - 0 phyto atteint en 2009 par la DPR et 2 subdivisions DIRIF
 - 67% des golfs diagnostiqués sur le Champigny, 50 % des golfs diagnostiqués sur l'ensemble du département

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les herbicides. Les autres objectifs sont :
 - Inciter au désengagement progressivement de l'utilisation des pesticides, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de solutions alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique, mécanique ou manuel, réaménagements, gestion différenciée des tontes, lutte biologique...)
 - Faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe spontanée, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics et privés
 - Mener une action concertée sur l'entretien des talus en bordure de champs avec les agriculteurs
 - Engager les gestionnaires des bâtiments publics (Etat, collèges, lycées, université) vers le 0 phyto
 - Parvenir à développer un réel partenariat avec SNCF/RFF sur un territoire expérimental
 - Engager les gestionnaires des autoroutes
 - Elargir l'action engagée auprès des golfs à l'ensemble du département
 - Incrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - Mettre en œuvre un label 0 phyto pour les collectivités et les golfs

Engagement dans la réduction des produits phytosanitaires				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes	Ensemble du département	engagées	nb	384	409	441			
		diagnostiquées	nb	371	396	418			
		sensibilisées - formées	nb	300	330	339			
		suivies	nb	255	323	358			
		au « zéro phyto »	nb	37	48	66			
	Sur les AAC Grenelle	engagées	nb	172	187	197			
		diagnostiquées	nb	168	179	187			
		sensibilisées - formées	nb	137	147	148			
		suivies	nb	135	152	170			
		au « zéro phyto »	nb	17	26	35			

Démarche de réduction des produits phytosanitaires			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume de produits n'étant plus épandu depuis le suivi (cumulé)	AQUI	litre	4565	5251	5127			
	CG	litre	3150	3718	4817			
	Total	litre	7715	8969	9944			
Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	82	77			
	CG	%	63	60	69			
	Total	%	72	72	73			
Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi (cumulée)	AQUI	Kg	1503	1710	1704			
	CG	Kg	962	1175	1549			
	Total	kg	2465	2885	3253			
Réduction des quantités de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	81	76			
	CG	%	61	58	68			
	Total	%	71	70	72			
Communes ne traitant plus chimiquement la voirie	AQUI	nb	59	68	65			
	CG	nb	45	74	77			
	Total	nb	104	142	142			
Communes pratiquant le désherbage thermique	AQUI	nb	61	65	77			
	CG	nb	46	64	73			
	Total	nb	107	129	150			
Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	AQUI	nb	-	131	142			
	CG	nb	-	179	196			
	Total	nb	-	310	338			
Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion différenciée	AQUI	nb	12	13	10			
	CG	nb	21	25	25			
	Total	nb	33	38	35			

Méthodologie

Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2013
- Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
- Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Origine des données pour CG77/SEPAP hors nappe du Champigny (314 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2012/3
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'ensemble du département : (514 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2013
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'engagement des communes auprès de SEME et du PNR

- Période : engagement des communes entre 2009 et 2013
- Source : Seine-et-Marne Environnement et Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.

- Volume de produit n'étant plus épandu depuis le suivi : différence entre le volume en litres de produit épandu au moment du diagnostic et le volume épandu au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies)
- Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies : ratio entre le volume de produit n'étant plus épandu après suivi cumulé et le volume de produit cumulé épandu par les communes suivies au moment du diagnostic
- Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi : différence entre la quantité de matière active épandue au moment du diagnostic et la quantité épandue au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies). La quantité de matière active est calculée en fonction de la composition du produit : concentration en matière active en g/l X volume utilisé en l.
- Réduction des quantités de matières actives épandues par les communes suivies : ratio entre quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi cumulée et la quantité de matières actives épandues par les communes suivies au moment du diagnostic
- Communes ne traitant plus chimiquement leur voirie (en %) : nombre de communes ne traitant plus cet espace parmi les communes suivies
- Communes pratiquant le désherbage thermique : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui pratiquent le désherbage thermique
- Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique) : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui utilisent un matériel de désherbage alternatif autre que thermique (balayage mécanique, brosse désherbeuse, débroussailleuse, matériel de travail du sol)
- Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion écologique : nombre de communes ayant signé une convention biodiversité avec Seine-et-Marne Environnement ou la Charte de Gestion Ecologique des Espaces Communaux avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

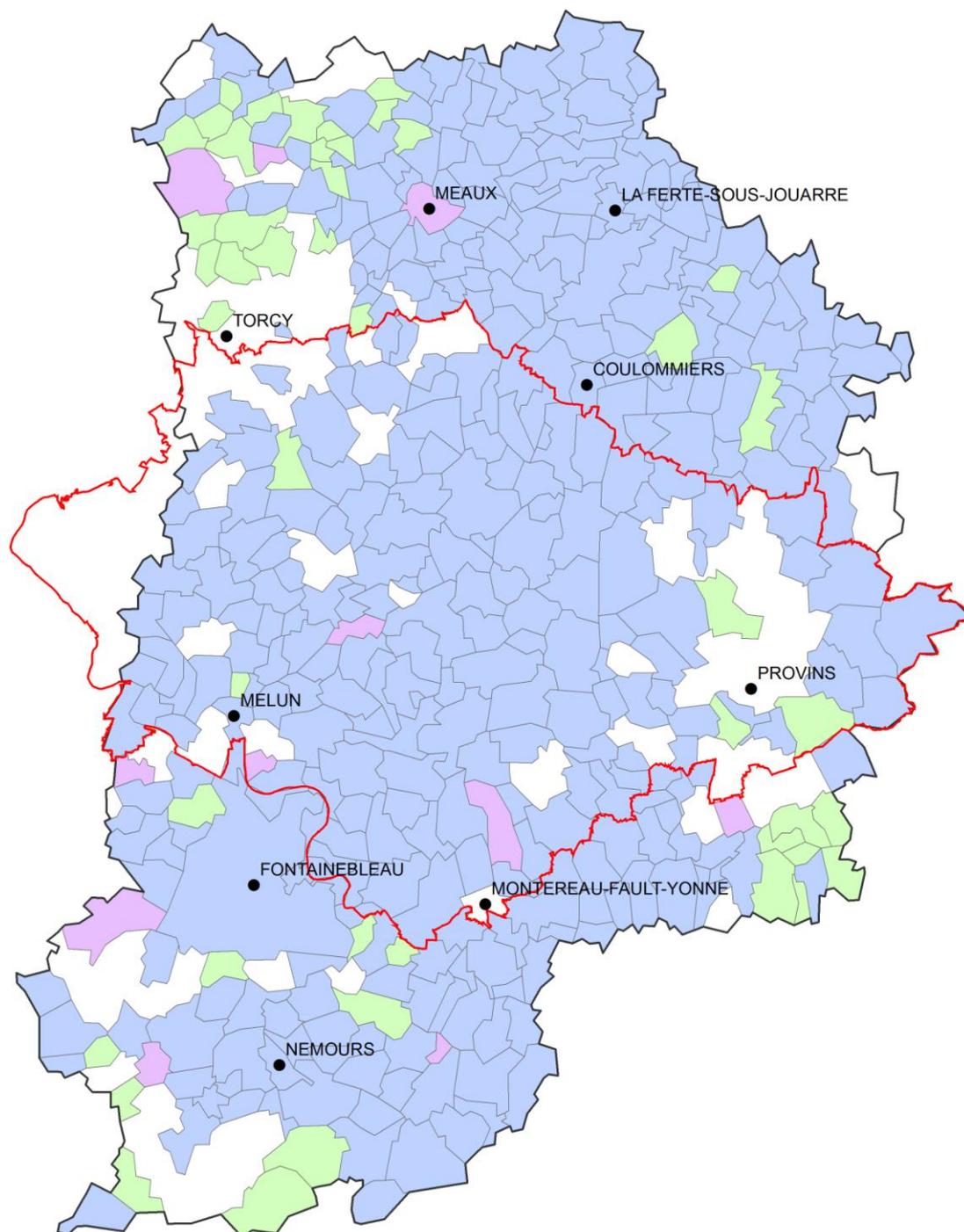
Actions 2014

- Poursuite des actions en cours

Cartographie

- Concernant la carte quantité / surface de voirie + cimetièrre : du fait qu'une réduction importante n'est pas toujours synonyme de bonnes pratiques (même si c'est la marque d'un effort d'amélioration de celles-ci) et afin de mieux évaluer les pratiques des communes, la quantité de matière active utilisée a été ramenée à la surface urbanisée de la commune. Ainsi on peut estimer si les quantités utilisées sont importantes vis à vis des surfaces à traiter, et donc la marge de progression des communes.

Communes de Seine-et-Marne engagées dans une démarche de réduction des herbicides au 31 décembre 2013



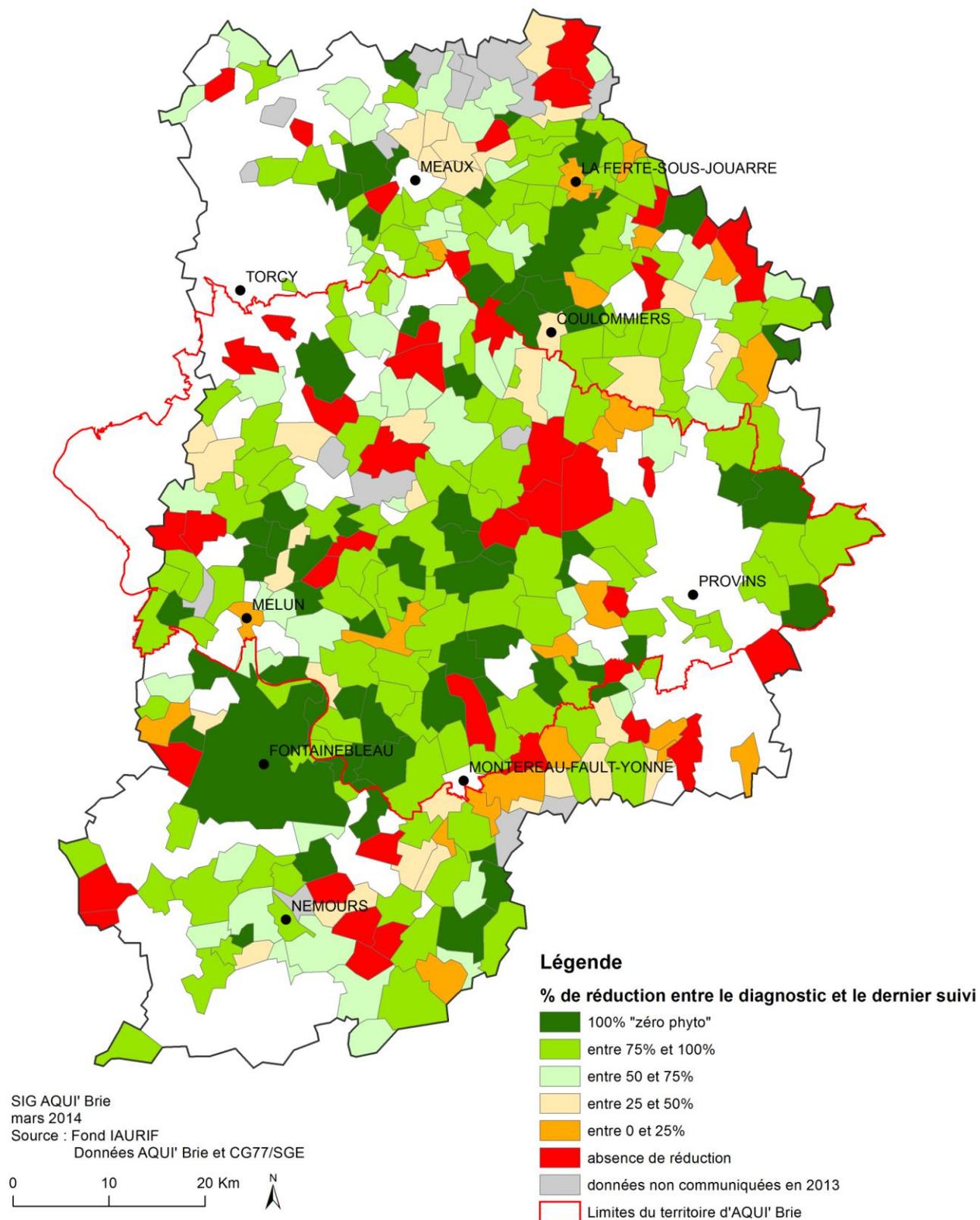
SIG AQUi Brie
mars 2014
Source : Fond IAURIF
Données AQUi Brie et CG77/SGE



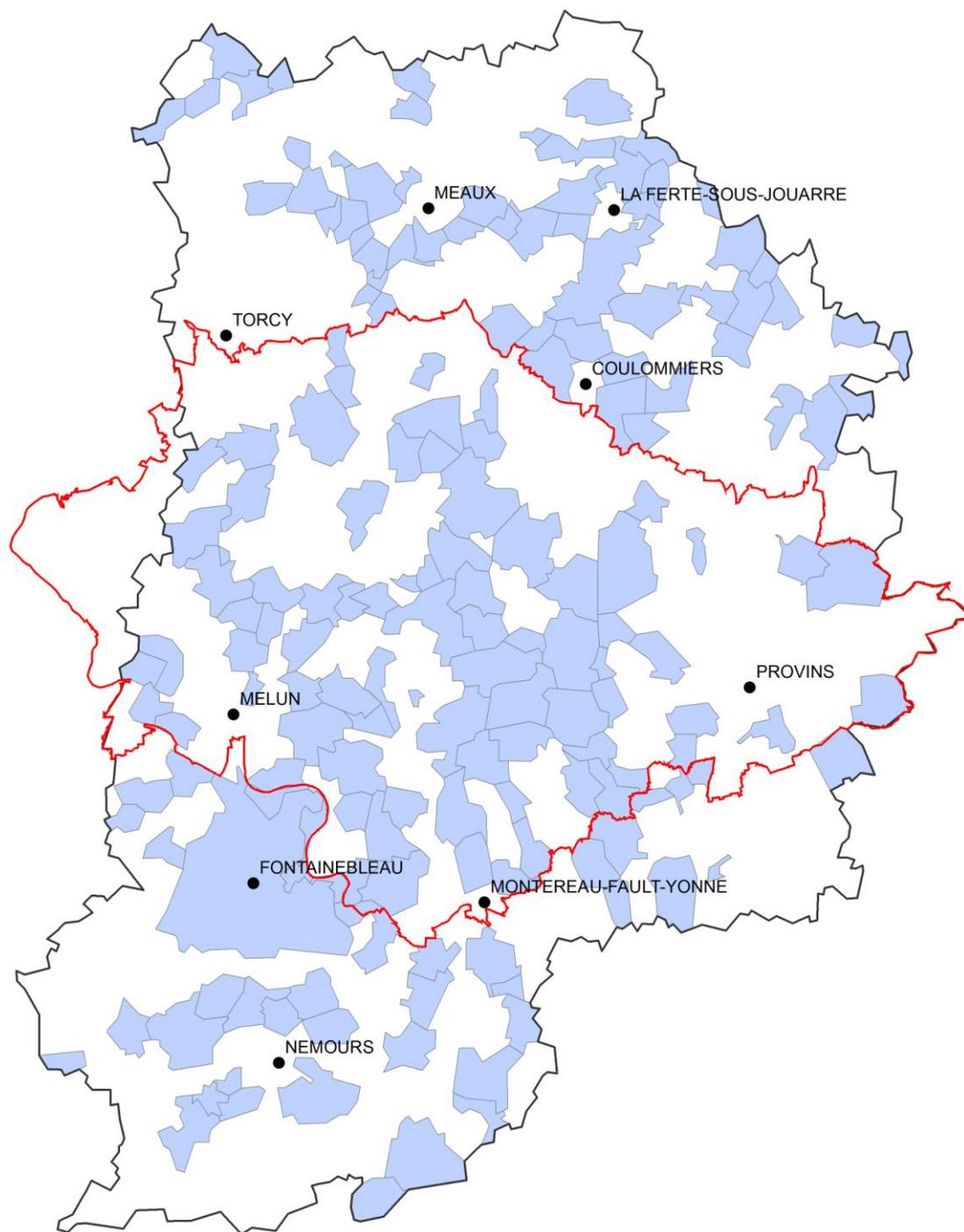
Légende

- Communes suivies
- communes diagnostiquées et sensibilisées
- communes uniquement diagnostiquées
- Limites du territoire d'AQUi Brie

Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires (en quantité de matières actives) des communes engagées



Communes de Seine-et-Marne au 0 phyto sur voirie



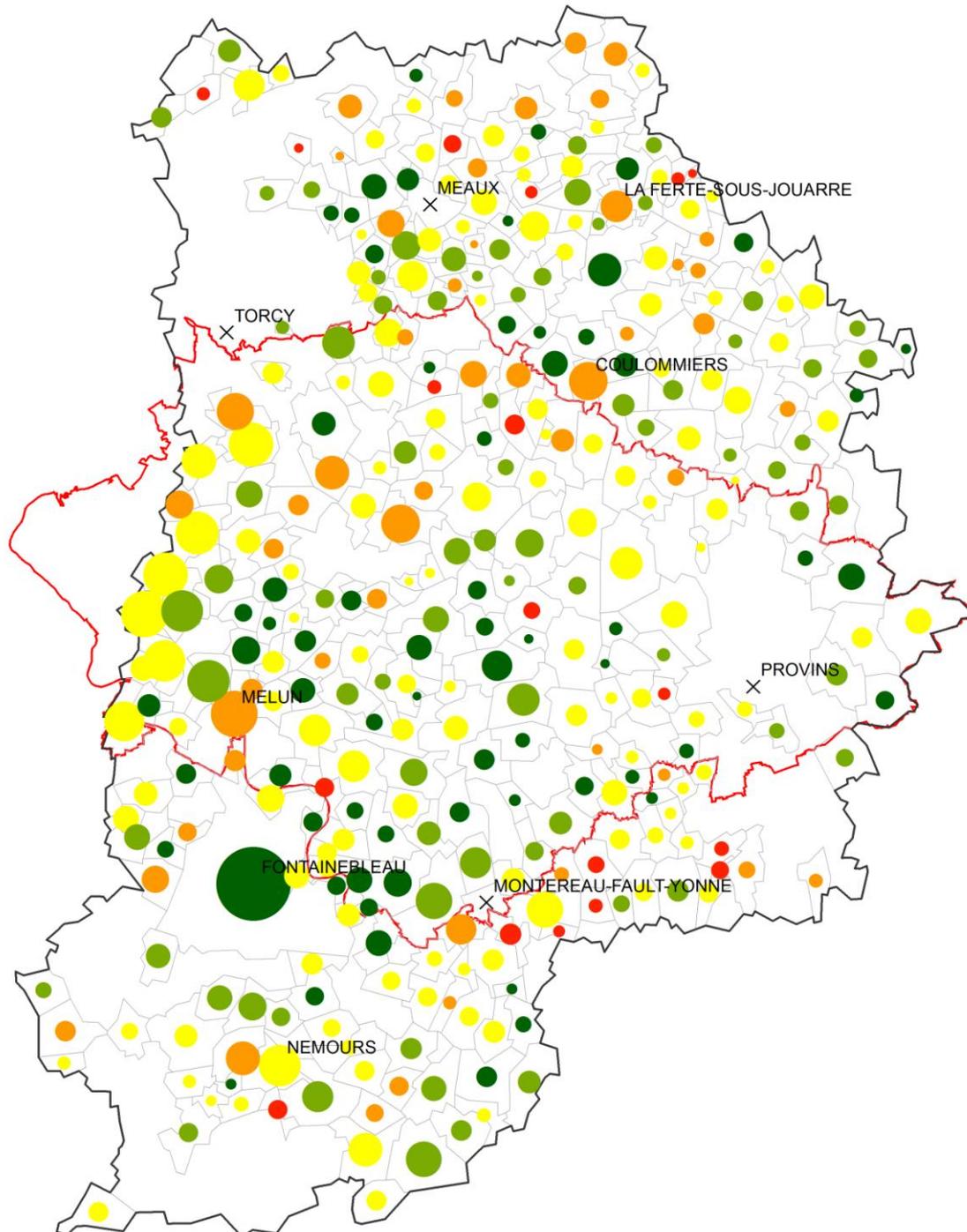
SIG AQUi' Brie
mars 2014
Source : Fond IAURIF
Données AQUi' Brie et CG77/SGE



Légende

- communes au 0 phyto sur voirie
- Limites du territoire d'AQUi' Brie

Quantité de Pesticides utilisée par an pondérée à la surface de voirie et de cimetière présente sur la commune (en g/100m²/an)



Légende

surface de cimetière et voirie en m² Quantité de matières actives en g pour 100m²



SIG AQUi Brie
mars 2014
Source : Fond IAURIF
Données AQUi Brie et CG77/SGE



Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 6 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers une réduction des pesticides par le grand public

Bilan 2013

Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / associations / Collectivités	Zone d'action :	Ensemble du département AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés
--------------------------------	--	-----------------	--

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides par les particuliers
- Engager les particuliers progressivement vers la réduction des pesticides via le développement de supports/vecteurs d'information/sensibilisation du grand public, une action auprès des jardiniers amateurs

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018
- Protection des captages AEP : nombreux captages AEP déclassés par les paramètres pesticides
- Bilan du 1er PDE au 31/12/2009 :
 - Développement de l'observatoire de l'eau et du site internet « rubrique particuliers » du CG
 - Mise à disposition des collectivités d'une exposition itinérante accompagnée de livrets de sensibilisation
 - Développement d'articles pour insertion dans les bulletins municipaux

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action menée auprès du grand public vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les pesticides. Les autres objectifs sont :
 - faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe dans les espaces publics et privés ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien de son jardin et son potager
 - inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - faire passer l'idée que « les pesticides c'est pas automatique »

Suivi des indicateurs

Actions auprès du Grand public		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Conseil général et de SEME	nb	-	11	11			
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les communes	nb	-	101	107			
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public	nb	-	136	69			
Réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée/écologique	jrs	-	16	10,5			
Participants aux réunions sensibilisation jardinage au naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée/écologique	nb	-	1041	1064			
Supports et articles de sensibilisation mis à disposition	nb	-	15	15			
Visiteurs sur les pages « écopestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques	nb	-	6929	7290			
Visites sur les pages « écopestes et jardinage » du site de l'eau du Conseil général : consultations uniques : pages vues	nb	-	9373	9480			
Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau »	nb	-	-	13			

Origine des données

- Période : année 2013
- Source des données : association AQUI'Brie, Seine-et-Marne Environnement (SEME), Service de L'eau Potable et des Actions Préventives du Département (SEPAP)
 - Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Département et de SEME : nombre de communes et collectivités ayant emprunté une exposition sur la réduction des pesticides, l'acceptation de la végétation spontanée, et/ou le jardinage écologique auprès d'AQUI'Brie du Département ou de Seine-et-Marne Environnement
 - Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les collectivités : somme du nombre de jours d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par des collectivités, y compris le Département
 - Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public : somme du nombre de jour d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par d'autres organismes : associations, collèges, exposition par AQUI'Brie ou SEME lors d'événements...
 - Réunions de sensibilisation sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée: nombre cumulé de jours de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés par SEME, le SEPAP et AQUI'Brie en 2013 (à noter qu'en 2012, le chiffre tenait aussi compte d'animations organisées par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs).
 - Participants aux réunions sensibilisation jardinage naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée : nombre cumulé de participants aux réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés en 2013 par SEME, le SEPAP et AQUI'Brie (à noter qu'en 2012, le chiffre tenait aussi compte d'animations organisées par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs).
 - Supports et articles de sensibilisation : nombre cumulé de supports de communication différents proposés par le Département, AQUI'Brie, et SEME (modèles d'articles pouvant être diffusés par les collectivités, expositions, plaquettes, campagne de communication...)
 - Visiteurs sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques : nombre cumulé de consultations uniques en 2013 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
 - Visites sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Conseil général : consultations uniques : pages vues : nombre cumulé de visites en 2013 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
 - Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau » : nombre de communes lauréates du trophée « ZERO PHYT'Eau »

Actions 2014

- Poursuite des actions mises en place.
- 2^{nde} édition du Trophée « ZERO PHYT'Eau »

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 7 Développer les actions préventives en zone agricole		Bilan 2013
Principaux acteurs concernés :	CA77 / DDT / Région / CG / AESN / DRIAFF / Producteurs d'eau / Eau de Paris / AQUI'Brie / animateurs SAGE	Ensemble du département Zone d'action : Territoires prioritaires et AAC Grenelle privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Faire évoluer les pratiques agricoles des agriculteurs par une action de masse afin de réduire l'impact sur l'environnement et améliorer ainsi la qualité de l'eau. L'objectif est la réduction d'usage des intrants agricoles en favorisant une évolution des pratiques et des systèmes de production tout en garantissant la pérennité économique des exploitations
- Favoriser l'émergence d'actions permettant de réduire les risques de transfert des produits phytosanitaires et des fertilisants au travers d'aménagements parcellaires.
- Mettre en œuvre les actions visant à limiter, voire supprimer, les pollutions ponctuelles et accidentelles liées à l'activité agricole.

Enjeux autour de l'action

- Reconquête de la qualité des milieux superficiels et souterrains qui sont majoritairement déclassés par les paramètres pesticides et essentiellement les herbicides. Certains secteurs sont également fortement touchés par des concentrations en nitrates dépassant ou menaçant de dépasser les limites maximales vis-à-vis de l'alimentation en eau potable :
 - retour au bon état des masses d'eau dans des délais courts pour certaines (2015) obligeant à une évolution en profondeur et à grande échelle des pratiques culturales
 - respecter les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Plan Ecophyto 2018, à savoir la réduction de 50 % des pesticides si possible ;
 - s'appuyer sur les résultats obtenus ainsi que les outils mis en place dans le cadre du Bilan du 1er PDE :
 - mise en place du Conseil environnemental 77
 - réalisation d'un panel important de DAEG, (animation et conseil technique), pour permettre sur des territoires élargis d'avoir un engagement de masse des agriculteurs.
- Les actions agricoles se dérouleront en 2 temps, de 2012 à 2013 sur les bases du PDRH et de la PAC actuels puis dès 2014, en lien avec la réforme de la PAC, sur de nouvelles bases qui devront faire l'objet de discussions au cours des 2 premières années du plan.

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux souterraines et superficielles essentiellement au niveau des herbicides mais également plus largement au niveau des pesticides sans oublier les nitrates sur certains territoires. En s'appuyant sur la méthodologie développée au cours du 1er plan et afin de prendre en compte les facteurs suivants :
 - une lisibilité des actions sur un territoire donné
 - la priorisation des actions sur des zones définies comme majeures par le Grenelle de l'Environnement, à savoir les aires d'alimentation des captages (AAC) stratégiques dites Grenelle
 - les contraintes budgétaires des différents partenaires obligeant à raisonner sur la base d'enveloppes financières
- L'accompagnement technico-économique des exploitants pour la promotion de l'agriculture intégrée et de l'agriculture biologique à travers l'animation de territoire et le conseil technique – y compris en dehors des territoires prioritaires – sera le principal levier d'action collectif. L'ensemble des acteurs agricoles (coopératives, centres de gestion, conseillers privés et porteurs de projet) seront impliqués dans le cadre du Conseil environnemental 77 animé par la Chambre d'agriculture.
- Des aménagements spécifiques de l'espace, là où le risque de transfert des polluants est le plus élevé seront mis en place ou renforcés. La lutte contre les pollutions ponctuelles, notamment dans les cours de ferme, sera poursuivie. Les changements de pratiques seront appuyés par des outils d'accompagnement financiers :
 - le plan végétal pour l'environnement (PVE)
 - les mesures agro-environnementales (MAE)

- Afin de faciliter leur mise en œuvre dans le cadre du PDRH, un critère d'opportunité sera intégré dans le cahier des charges MAE eau afin de caler au mieux les mesures en fonction de la situation de chacune des exploitations et de l'urgence de l'action vis-à-vis de la reconquête de la qualité des milieux. L'objectif, dans un contexte budgétaire assez contraint, est de rechercher l'efficacité de chacune des actions afin de les rendre les plus cohérentes possibles.

Suivi des indicateurs

Connaissance des exploitations	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'exploitations (déclaration PAC)	2401	2383	2360			
SAU total	339 495	336 000	336 000			
Surface moyenne des exploitations	141,4	142,5	142,4			

Connaissance des exploitations				2011	2012	2013	2014	2015	2016
DAEG collectés		2007/2010 526		nb	125	75	30		
				cumul	661	736	766		
DAEG collectés	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	7%	3%	2%			
		TP	%	4%	0%	0%			
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	5%	3%	1%			
		TP	%	2%	0%	0%			
DAEG exploités		2007/2010 461		nb	102	49	30		
				cumul	597	627	657		
DAEG exploités	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	6%	3%	1%			
		TP	%	4%	0%	0%			
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	4%	2%	1%			
		TP	%	2%	0%	0%			
Surface couverte par un DAEG		département	ha	19 044	10 722	5972			
		TP	ha	0	355	1400			

Agriculture biologique (1/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Exploitations certifiées	Grandes cultures	département	nb	25	27	28				
			ha	2 895	2 346	2 385				
		TP	nb	3	3	5				
			ha	241	181	305				
		Maraichage	département	nb	26	30	30			
				ha	46	138	165			
	TP		nb	7	10	10				
			ha	79	89	85				
	Arboriculture, horticulture et pépinière	département	nb	7	9	14				
			ha	14	18	40				
		TP	nb	0	1	3				
			ha	0	1	13				
	Élevage et Polyculture-élevage (surface uniquement les prairies permanentes)	département	nb	13	14	14				
			ha	262	938	955				
		TP	nb	1	1	1				
			ha	20	20	20				
	Total (y compris apiculture)	département	nb	74	86	89				
			ha	4 036	3 447	3 546				
TP		nb	12	15	19					
		ha	340	291	433					
Animation réalisée sur le bio par la CA 77			j	350	350	460				

Contractualisation (1/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aides SAB et ATABLE	Exploitations	département	nb	0	50	58			
		TP	nb	5	7	13			
	Surfaces aidées	département	ha	0	1 872	1 933			
		TP	ha	519	195	204			
	Part de surface potentielle de contractualisation	département	%	0 %	0,58 %	0,60 %			
		TP	%	1 %	0,38 %	0,40 %			
Montant de financement [1]	département	€	0	383 480	392 682				
	TP	€	623 896	57 386	51 149				
PVE	Désherbage mécanique	dossiers déposés	département	nb	24	17	10		
		dossiers financés	département	nb	24	17	10		
	Optimisation des apports	dossiers déposés	département	nb	55	27	17		
		dossiers financés	département	nb	55	27	17		
	Economies d'eau	dossiers déposés	département	nb	4	9	3		
		dossiers financés	département	nb	4	9	3		
	Aires de remplissage	dossiers déposés	département	nb	19	17	25		
		dossiers financés	département	nb	19	17	25		
	Aménagements agro-écologiques	dossiers déposés	département	nb	10	3	5		
		dossiers financés	département	nb	10	3	5		
	total	dossiers déposés	département	nb	91	81	75		
		dossiers financés	département	nb	86	80	74		
Montants de financement		département	€	404 808	512 401	580 326			

Contractualisation (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE Eau [2]	Phyto 4-5 (primo engagés, reconduction et extension)	exploitations engagées	nb	11	16	7			
		/exploitations potentielles	%	2%	3%	1%			
		surface concernées	ha	948	2 064	777			
		/surfaces potentielles	%	2%	4%	2%			
		Financement/an	€	919 500	317 510	147 346			
		Total des exploitations engagées en cours	ha	92	87	81			
		Total des surfaces engagées en cours	nb	9 751	9 457	8 792			
	Taux de réengagement (% d'exploitations)	%	-	70 %	54 %				
	Phyto 14-15	exploitations engagées	nb	0	0	0			
		/exploitations potentielles	%	0	0	0			
		surface concernées	ha	0	0	0			
		/surfaces potentielles	%	0	0	0			
		Financement/an	€	0	0	0			
	Phyto 4-5 + Ferti 01	exploitations engagées	nb	0	2	0			
		/exploitations potentielles	%	0	0,3	0			
		surface concernées	ha	0	269	0			
		/surfaces potentielles	%	0	1	0			
		Financement/an	€	0	98 784	0			
MAE Biodiversité et Natura 2000	Mesures	exploitations engagées	nb	0	11	8			
		/exploitations potentielles	%	0	2	2 %			
		surface concernées	ha	0	61	18			
		/surfaces potentielles	%	0	0,1	0 %			
		Linéaire d'éléments fixes de paysage mis en place ou entretenus [3]	m	0	5237	2435			
		Financement/an	€	0	33 033	8696			

Connaissances de l'évolution des pratiques			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pratiques Azote [4]	Azote épandu sur blé	kg/ha	174	184	190			
	Excédent à la récolte blé tendre d'hiver	kg/ha	16	25	20			
	Reliquat entrée d'hiver (moyenne NO3 réseaux 3H)	kg/ha	74	71	49			
	Reliquat sortie d'hiver (moyenne NO3 77 3 H)	kg/ha	62	59	51			

Pratiques Phyto [5]	Réseau de fermes DEPHY Centre-Nord [6]	herbicides	IFT	1,85	2,19	2,18			
		hors-herbicides	IFT	2,35	2,59	2,68			
	Réseau de fermes DEPHY Sud [6]	herbicides	IFT	1,41	1,49	1,47			
		hors-herbicides	IFT	2,42	2,36	1,84			
	IFT issus des DAEG restitués sur l'année [7]	herbicides	IFT	1,56	1,57	1,42			
		hors-herbicides	IFT	3,05	2,84	3,04			
	IFT des exploitations en MAE Eau	herbicides	Nbre	70	80	93			
			IFT	1,03	1,06	1,09			
		hors-herbicides	Nbre	93	89	92			
			IFT	1,62	1,62	1,57			

Animation			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculteurs ayant suivi une formation PI*	département	nb	16	7	15			
	TP	nb	16	7	7			

[1] 2ème Pilier de la PAC

[2] Territoires prioritaires

[3] (bandes enherbées, haies, bosquets,...) dans le cadre du PVE et des MAE Biodiversité et Natura 2000

[4] moyenne sur le réseau des 200 parcelles suivies sur le Champigny et la Voulzie (réseau qui sera prochainement élargi dans le cadre du programme AZUR)

[5] moyennes

[6] réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires (action du Plan Ecophyto 2018)

[7] indicateur non comparable d'une année sur l'autre car concerne des exploitations différentes.

Méthodologie et commentaires

Territoires Prioritaires

Le calcul des indicateurs sur les territoires prioritaires ne reprend que les communes concernées par les MAE Eau et les MAE Biodiversité. Par rapport à 2012, les territoires eau ont été élargis sur l'Yerres aux communes concernées par l'AAC des captages grenelle de la Fosse de Melun et de la basse Vallée de l'Yerres. Concernant les territoires biodiversités, cet élargissement a eu pour conséquence la disparition du territoire de la Porte de la Brie.

Agriculture biologique : (source CA77)

Les données sont issues du suivi réalisé par la Chambre d'agriculture. Elles sont précises sur les domaines grandes cultures et polyculture élevage mais restent approximatives sur les surfaces en arboriculture et élevage strictes.

Les informations ne permettent pas de différencier les surfaces certifiées et les surface en cours de conversion.

Le temps d'animation correspond au temps des agents de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne passé sur des actions en agriculture biologique.

MAE bio : (Source DDT)

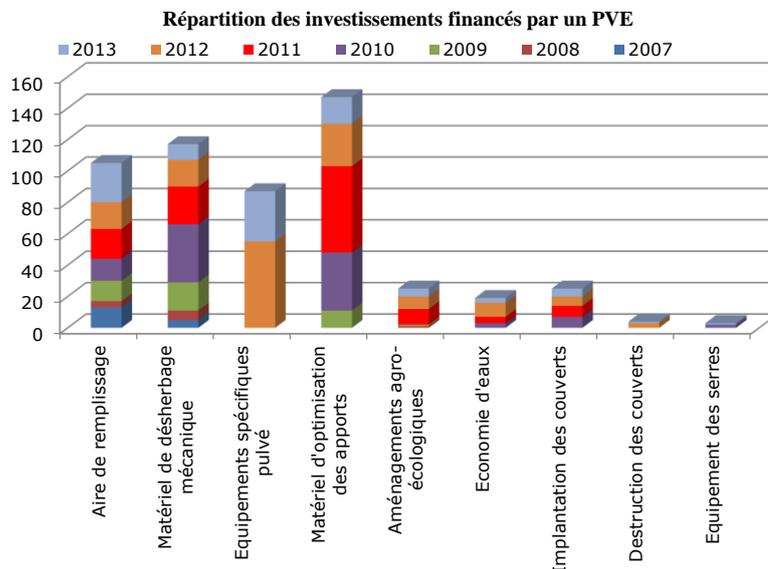
Les MAE Agriculture Biologique comprennent les mesures BIOMAIN et BIOCONV et correspondent au 2nd pilier de la PAC. Elles ne prennent pas en compte le 1^{er} pilier (SAB) et les mesures spécifiques de la Région (ATABLE).

PVE : (Source DDT)

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers PVE ainsi que les montants des investissements sont renseignés pour l'ensemble du département sans possibilité de localiser les agriculteurs.

Les informations sont données par type d'investissement sans distinguer les dossiers déposés des dossiers financés.

Les équipements des serres ne font pas partie des mesures financées dans le cadre du PDE.



Animation : (Source CA77)

Les formations en production intégrée sont réalisées par la Chambre d'Agriculture. Elles sont organisées dans le cadre de l'animation des territoires prioritaires mais sont également ouvertes à l'ensemble des agriculteurs.

Actions 2014

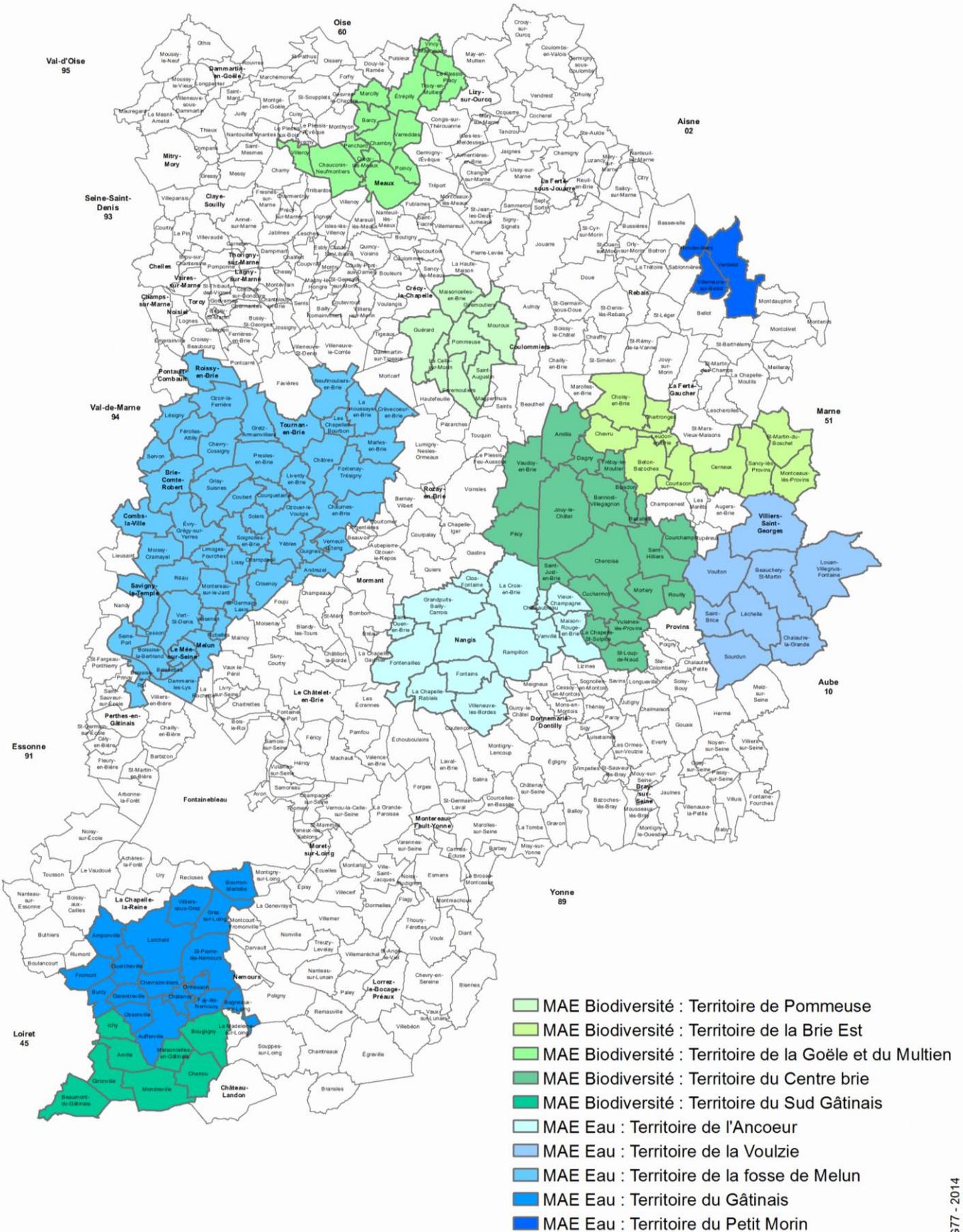
- Poursuivre le développement des actions sur les aires d'alimentation de captage Grenelle, ayant atteint le niveau du programme d'actions, notamment au travers d'une animation spécifique sur les aires de la Fosse de Melun et du Gâtinais.
- Poursuivre la réalisation des DAEG sur tout le département en partenariat avec les membres du Conseil Environnemental 77 afin d'avoir une meilleure connaissance des pratiques agricoles pour renseigner l'étude des pressions sur les AAC.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation à la production intégrée au travers de réunions spécifiques, et de la diffusion des *Info.pl@ine Production intégrée*.
- Développer l'outil d'enregistrement des pratiques agricoles *Mes P@rcelles* afin de proposer un service complet de suivi et de conseil des pratiques culturales.
- Poursuivre les actions pour le développement de la production biologique sur l'ensemble du département avec la possibilité de renforcer les actions de sensibilisation sur les territoires prioritaires.
- Poursuivre les actions développées dans le cadre d'ECO PHYTO 2018 notamment le suivi des fermes expérimentales dans le centre et le sud du département.

Cartographie

Pas de mise à jour en 2014

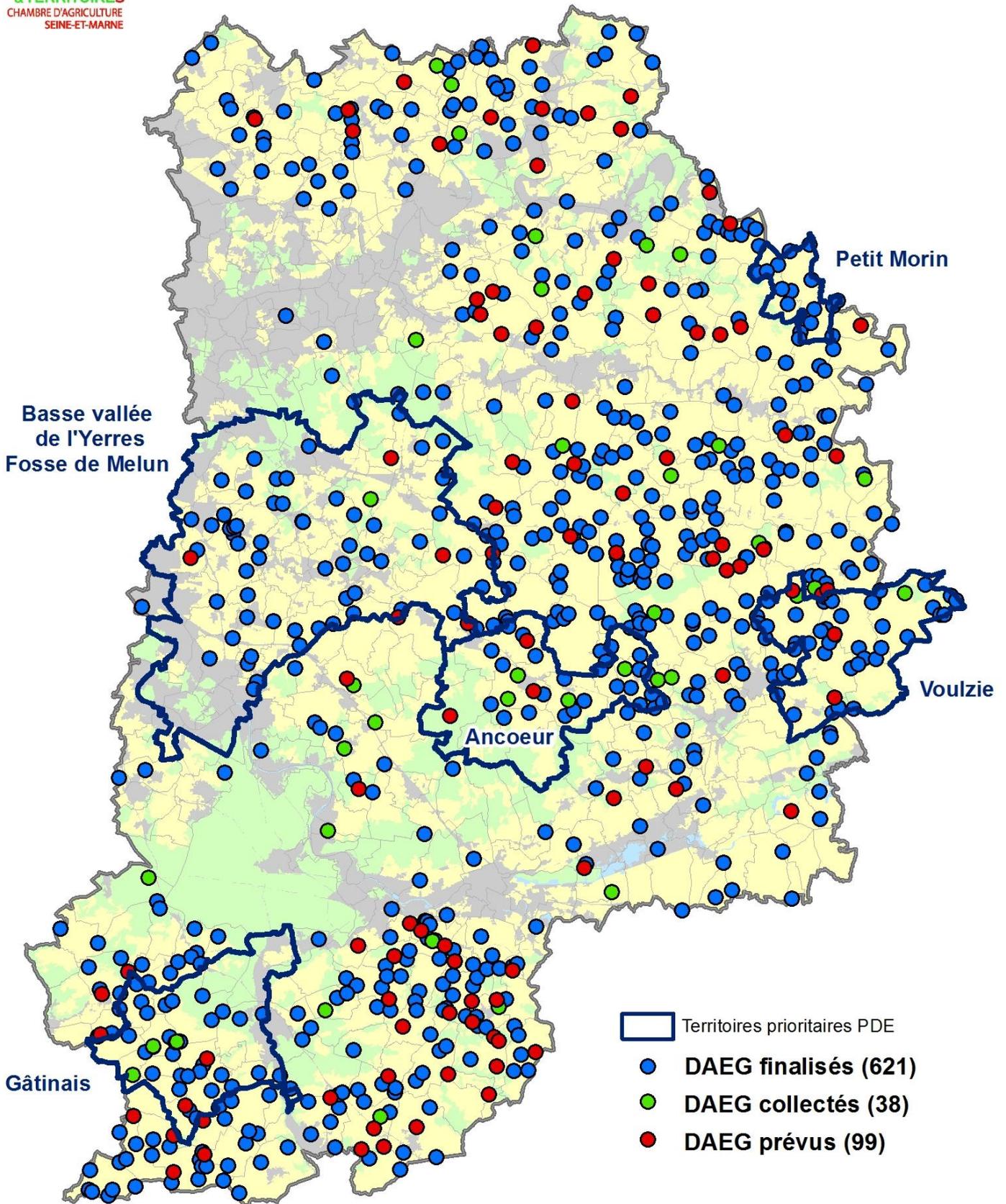
TERRITOIRES MAE 2013

Eau & Biodiversité



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -





Source : Pôle Agronomie et Environnement, CA77
Fond de carte : MOS 2008 de l'IAU IdF



Principaux acteurs concernés : DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / ONEMA / Fédération de pêche / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département
Rivières classées en liste 1 et 2 immédiat privilégiées pour la restauration hydromorphologique

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des milieux aquatiques

Enjeux autour de l'action

Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue, afin de restaurer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Dans le même sens, l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixé par la DCE nécessite d'entreprendre des actions pour restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Celles-ci doivent porter à la fois sur les ouvrages (pour assurer les continuités écologiques piscicoles et sédimentaires) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau)

Les rivières sont des milieux sensibles, dont le fonctionnement doit être conservé voire restauré pour les cours d'eau fortement artificialisés. La continuité écologique doit être recherchée, permettant ainsi le libre transport des sédiments et des organismes vivants le long des cours d'eau.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau pour répondre aux objectifs de la DCE de bon état écologique des cours d'eau et assurer les continuités écologiques
- Favoriser l'entretien des cours d'eau dans le respect du SDAGE
- Faciliter la structuration des syndicats de rivières à une échelle adaptée : plus de secteurs orphelins sur le département et renforcer la technicité des syndicats de rivière sur l'ensemble du département
- Faciliter une utilisation partagée de la rivière entre les différents usagers
- Assurer une base de connaissance permettant notamment un suivi de la qualité des rivières (réalisation et mise à jour des documents de gestion : SDVP / PDPG ; poursuite d'un réseau de surveillance)

Suivi des indicateurs

Entretien de cours d'eau		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé un programme d'entretien	nb	30	30	24			
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé au moins une opération hydromorpho ou continuité en plus de l'entretien	nb	5	9	8			
Linéaire de cours d'eau entretenu	km	210	190	199			
	%	18	16	17			
Linéaire de cours d'eau orphelins	km	430	430	430			

Restauration de cours d'eau – hydromorphologie			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes globales depuis 2007 (PDE1)			cumul	19	20	24		
ME ¹⁵ avec étude globale hydromorpho dont décloisonnement			nb	-	-	43		
Hauteur de chutes effacée	tous cours d'eau	m	1,34	1,9	1,73			
		cumul	1,34	3,24	4,97			
	cours d'eau liste 2	m	1,34	1,9	1,73			
		cumul	1,34	3,24	4,97			
Linéaire reconnecté entre des ouvrages existants ou ayant existé	tous cours d'eau	km	3,7	4,1	3,8			
		cumul	3,7	7,8	11,6			
	cours d'eau liste 2	km	3,7	4,1	3,8			
		cumul	3,7	7,8	11,6			
Opérations aidées en termes de décloisonnement	tous cours d'eau	effacements/arusement	nb	1	1	1		
			cumul	1	2	3		
		ouverture permanente de vannages	nb	7	8	2		
			cumul	7	15	17		
	cours d'eau liste 2	solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels	nb	1	1	0		
			cumul	1	2	2		
		effacements/arusement	nb	1	1	1		
			cumul	1	2	3		
ouverture permanente de vannages	nb	5	8	2				
	cumul	5	13	15				
solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels	nb	1	1	0				
	cumul	1	2	2				
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2			nb	-	-	180		
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2 par rapport à l'arrêté préfectoral de classement			%	-	-	94,4		
Opérations aidées en termes de renaturation			nb	0	1	3		
			cumul	0	1	4		
Linéaire renaturé (1)			km	0	1,1	1,87		
			cumul	0	1,1	2,97		
Opérations aidées en termes de reconquête de zones d'expansion des crues			nb	0	0	2		
			cumul	0	0	2		
Superficie reconquise			ha	0	0	2,89		
			cumul	0	0	2,89		

Méthodologie

(1) hors renaturation passive (auto renaturation d'un linéaire suite à la suppression d'un barrage)

La carte sur la situation des continuités écologiques dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité/densité moyenne/forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). A ce titre, Seine, Marne et Yonne ont été déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.

Actions 2014

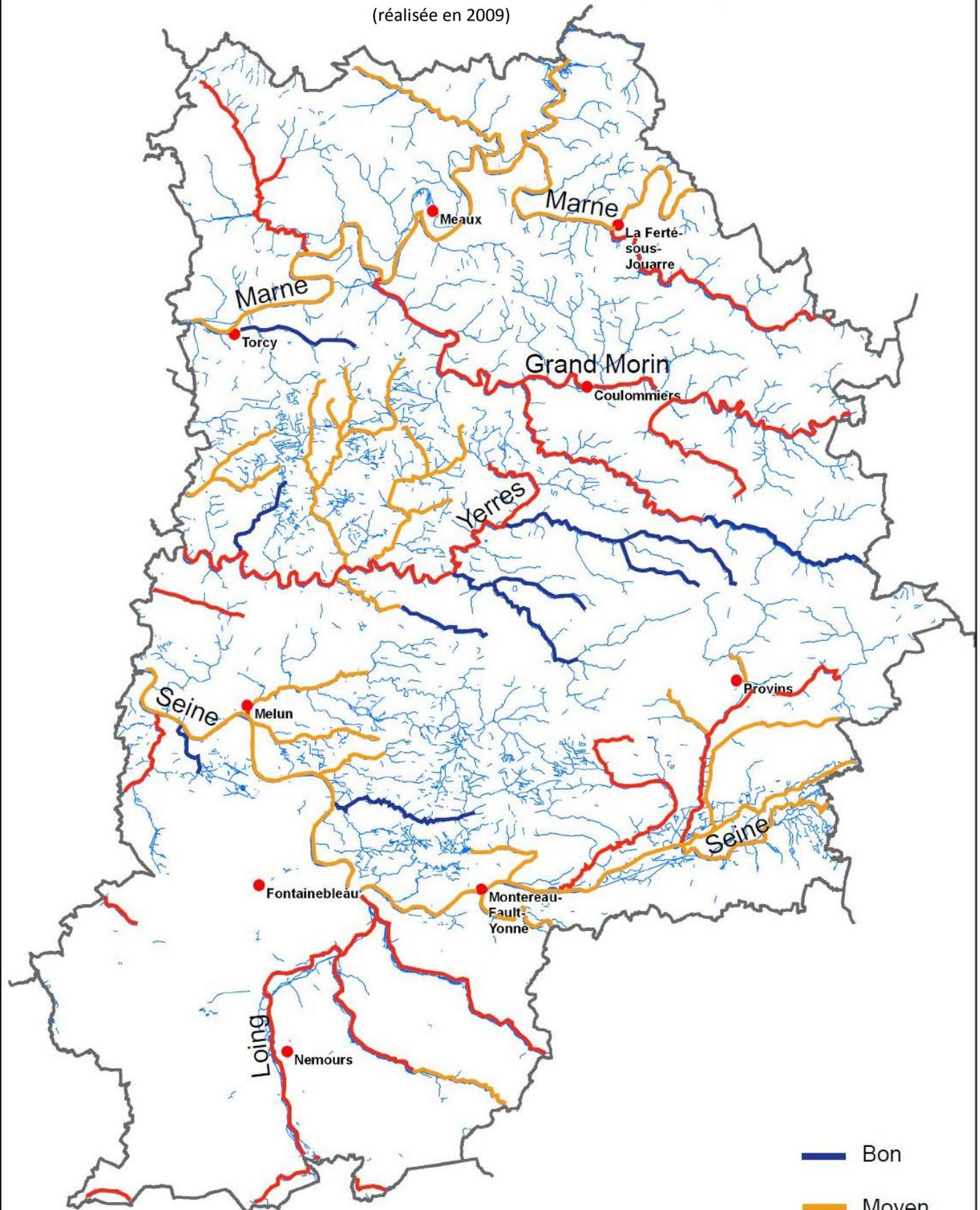
- Priorisation de sites emblématiques suite aux rencontres avec les propriétaires d'ouvrages effectuées fin 2013 /début 2014 (avec prise en compte des sites « pilotes » du PDE1 non traités à ce jour),
- Edition d'une plaquette sur l'entretien des cours d'eau à destination des agriculteurs-riverains et visant à préserver les ripisylves
- Mise en œuvre de la procédure conduisant aux travaux sur certains ouvrages du Grand Morin (3) et du Loing (1), du ru du Bignon (2) et sur la Voulzie (Fausse rivière de Provins),
- Lancement des procédures administratives pour réaliser des travaux sur certains ouvrages sur l'Yerres

Cartographie

¹⁵ Masse d'Eau

QUALIFICATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU SEINE ET MARNAIS

(réalisée en 2009)



Sources : ©IGN - BDTOPPO®



classement L. 214-17 liste 1

Source des données : DTT-77
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-UMAP

Date : Février 2013

Échelle : 1/500 000



classement L. 214-17 liste 2

Source des données : DTT-77
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-UMAP

Date : Janvier 2013

Échelle : 1/500 000

Axe 3 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 9 Préserver les zones humides

Créer la *Trame Verte et Bleue*

Bilan 2013

Principaux acteurs concernés : DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / SEME / Aven Grand Voyeux / Fédération de pêche / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des zones humides

Enjeux autour de l'action

- Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue (en réalisant un schéma régional de cohérence écologique, le SRCE), afin d'améliorer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Par ailleurs, le SDAGE recommande de mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides, et de préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- Les zones humides ont fortement régressé en Ile de France; il s'agit donc de préserver les zones humides existantes et de reconquérir les zones humides dégradées, à la fois pour leur intérêt en termes de biodiversité, de régulation du régime des eaux, et d'épuration des eaux.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Meilleure connaissance des zones humides du département et caractérisation des zones humides à enjeux
- Action coordonnée sur les zones humides pour améliorer la biodiversité et la qualité des nappes
- Préservation des zones humides à enjeu et mise en place d'une gestion adaptée
- Reconquête de zones humides dégradées
- Action cohérente et coordonnée sur les trames vertes et bleues en lien avec le SRCE

Suivi des indicateurs

Zones humides		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Opposition à demande « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	Nb	-	0	0			
	<i>cumul</i>	-	0	0			
Arrêté « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	nb	-	5	5			
	<i>cumul</i>	-	5	10			
Surface de zone humide perdue avec arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	128	1,68			
	<i>cumul</i>	-	128	129,7			
Surface de zone humide restaurée et/ou gérée après arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	31	2,2			
	<i>cumul</i>	-	31	33,2			
Communes assistées par SEME ou Aven pour la révision de leur PLU	nb	-	39	50			
	<i>cumul</i>	-	39	89			
PLU adoptés, aidé par SEME et Aven et ayant adopté des zonages zone humide	nb	-	0	6			
	<i>cumul</i>	-	0	6			

Méthodologie

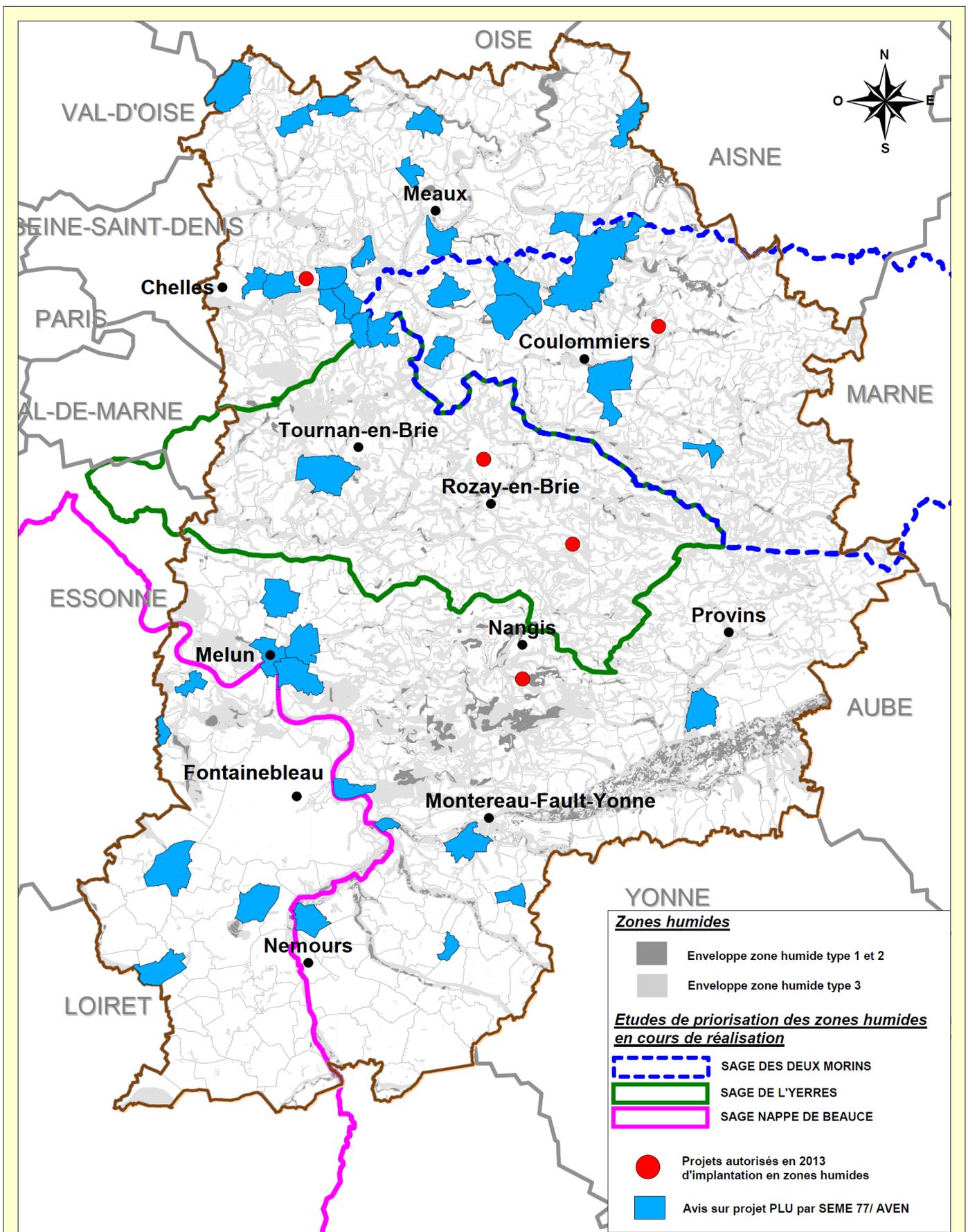
La reconquête et la préservation des zones humides s'accompagnent d'une phase de connaissance importante. Sur des critères pédologiques, tous les projets susceptibles d'être situés en zone humide font l'objet de relevés de terrain précis. Ils permettent ainsi d'orienter les aménagements pour ne pas détruire de zones humides intéressantes en orientant au mieux et le plus en amont possible les projets sur des secteurs sans enjeux fort eau-biodiversité. A terme, ces actions de terrain permettront une revalorisation écologique de certaines zones à enjeu.

Actions 2014

- Faire émerger des projets de reconquête de zones humides à enjeu afin de palier à la régression de celles-ci.
- Préserver l'existant à enjeu fort notamment en secteur peu urbanisé et en forêt.

- Communication auprès des collectivités sur les intérêts de la protection des zones humides ainsi que les outils qui sont disponibles pour leur protection via notamment les documents d'urbanisme.
- Participation de SEME et AVEN aux réunions des personnes publiques associées.
- Activer le dialogue territorial sur la reconquête et la préservation de zones humides afin d'inverser la tendance entre les surfaces de zones humides perdues et celles restaurées.

Cartographie



ACTIONS ZONES HUMIDES 2013

Source des données : DDT-77

Fond cartographique numérique : BD Carto@IGN 2006

Conception - réalisation : DDT 77/PPE/UMAP

Date : Mars 2014

Échelle : 1/500 000

Principaux acteurs concernés : CG / Région / AESN / Etat / Europe/AQUI'Brie

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Recenser l'ensemble des moyens financiers, humains et de gouvernance mobilisés pour la mise en œuvre du Plan

Enjeux autour de l'action

- Faire ressortir :
 - les moyens apportés par les 5 financeurs du Plan
 - les thématiques qui mobilisent le plus de moyens
 - l'importance des actions régaliennes

Objectifs des actions / Effets attendus

- S'assurer que les thèmes mis en avant dans le PDE sont montés en puissance au cours de la mise en œuvre du Plan
- Mesurer l'évolution du département au niveau de la gouvernance

Suivi des indicateurs

Moyens financiers

Total des subventions en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	Département	M€	2,2	2,23	3,67			
	Région	M€	0,66	1,96	4,47			
	AESN	M€	7,5	13,3	1,51			
Assainissement	Département	M€	9,2	6,25	4,99			
	Région	M€	3,4	3,2	2,35			
	AESN	M€	18,2	20	18,65			
Rivières et zones humides	Département	M€	0,39	0,28	0,35			
	Région	M€	0,46	0,18	0,04			
	AESN	M€	2,1	3,15	0,35			
Actions préventives en zone non agricole	Département	M€	0,013	0,02	0,02			
	Région	M€	0,004	0,02	0,07			
	AESN	M€	0,006	0,09	0,08			
Actions préventives en zone agricole	Département	M€	0,37	0,32	0,184			
	Région	M€	0,41	0,26	0,75			
	AESN	M€	0,48	1,58	0,189			
	Etat	M€	0,29	0,4	0,264			
	Europe	M€	0,78	0,2	0,324			
Actions préventives industrielles (dépollution)	AESN	M€	1,25	4,2	1,14			
Animation	Département	M€	0,24	0,44	0,47			
	Région	M€	0,19	0,39	0,21			
	AESN	M€	1,5	1,5	2,88			

Total des travaux aidés en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	M€			27,4	2,48			
Assainissement	M€			51,6	42,85			
Rivières et zones humides	M€			6,5	1,43			
Actions préventives en zone non agricole	M€			0,1	0,18			
Actions préventives en zone agricole	M€			3,4	0,79			
Actions préventives industrielles + dépollution	M€			6,4	2,59			

Eau potable Aide en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Interconnexion	Département	M€	0,58	0,96	1,87			
	Région	M€	0,64	1,96	4,47			
	AESN	M€	5,5	8,8	0			
Unité de traitement	Département	M€	0,74	1,11	0,88			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€	1	3,8	0			
Nouvelle ressource	Département	M€	0,56	0	0,017			
	Région	M€		0	0			
	AESN	M€	0,71	0,15	0			
Protection de captage	Département	M€	0,038	0,029	0,030			
	Région	M€	0,01	0	0,02			
	AESN	M€	0,1	0,076	0,14			
Etude AAC	Département	M€		0	0			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€		0,047	0,62			
Château d'eau	réhabilitation	Département	M€	0,081	0,081	0,091		
		Région	M€	-	-	-		
		AESN	M€	0,42	0,42	0,38		
	création	Département	M€	0	0	0,60		
		Région	M€	-	-	-		
		AESN	M€	0	0	0		
Economie d'eau	Département	M€	0,1	0,054	0,132			
	Région	M€		0,013				
	AESN	M€	0,035	0	0,31			
Renouvellement de réseau	Département	M€		0	0,03			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€		0	0,06			
Animation	Département	M€		-	-			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€	0,07	0,085	0,16			

Assainissement en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Station d'épuration	Département	M€	4,9	2,46	2,67			
	Région	M€	4,3	2	1,44			
	AESN	M€	2,6	4,67	6,41			
Réseau d'assainissement	réhabilitation	Département	M€		0,23	0,42		
		Région	M€		0,57	0,12		
		AESN	M€		2,1	5,74		
	création	Département	M€	2,3	2,74	1,62		
		Région	M€	0,12	0,13	0,28		
		AESN	M€	9,1	7,87	2,02		
Eaux pluviales	dépollution	Département	M€	0,031	0,031	0		
		Région	M€		-	-		
		AESN	M€	0,17	0,04	1,67		
	gestion alternative	Département	M€	0,08	0,014	0,001		
		Région	M€	0,1	0	0		
		AESN	M€	0,02	0,70	0		
Assainissement non collectif	Département	M€	1,8	0,75	0,26			
	Région	M€	0,62	0,47	0,51			
	AESN	M€	4,6	4,6	2,39			
Zonage assainissement	Département	M€		0,012	0,014			
	Région	M€		0	-			
	AESN	M€		0,063	0,42			
Animation	Département	M€		-	-			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€	0,54	0,57	0,28			

Rivières et zones humides ¹⁶ en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entretien	Département	M€	0,27	0,21	0,17			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€	0,20	0,29	0,16			
Restauration / renaturation	Département	M€	0,1	0,038	0			
	Région	M€	0,12	0,082	0			
	AESN	M€	1,8	1	0,11			
Continuité écologique	Département	M€		0,02	0			
	Région	M€		0	0			
	AESN	M€		0,23	0,04			
Etude de bassin versant	Département	M€	0,008	0,014	0			
	Région	M€	0,33	0,095	0,04			
	AESN	M€	0,12	0,19	0,03			
Lutte contre les inondations	Département	M€		0	0,09			
	Région	M€		-	-			
	AESN	M€		-	-			
Autres actions (acquisition foncière*)	Département	M€		0	0,091			
	Région	M€		-	-			
	AESN*	M€		1,44	0,008			
Animation	Rivières	Département	M€		0	-		
		Région	M€		0	0		
		AESN	M€	0,37	0,18	0,33		
	Zones humides	Département	M€		-	-		
		Région	M€		0	0		
		AESN	M€	0,11	0,33	0,24		
	SAGE	Département	M€	0,012	0,012	0,002		
		Région	M€	0,06	0,087	0,12		
		AESN	M€	0,1	0,054	0,10		
	Contrat de bassin	Département	M€		-	-		
		Région	M€	0,044	0,058	0,065		
		AESN	M€	0,1	0,091	0,99		

Actions préventives en zone non agricole en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Matériel de désherbage alternatif	Département	M€	0,013	0,022	0,022			
	Région	M€	0,004	0,017	0,071			
	AESN	M€	0,006	0,09	0,08			
Animation	AQUI'Brie	Département	M€	0,05	0,04	0,03		
		Région	M€	0,05	0,05	0,02		
		AESN	M€	0,06	0,05	0,04		
	Seine-et-Marne Environnement	Département	M€		0	0,004		
		Région	M€		-	-		
		AESN	M€		-	-		

Actions préventives en zone agricole en M€ (1/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
PVE	Département	M€	0,1	0,09	0,09			
	Région	M€	0,02	0,04	0,0004			
	AESN	M€	0,03	0,04	0,009			
	Etat	M€	0,15	0,18	0,18			
	Europe	M€	0,27	0,16	0,30			

¹⁶ Comprenant les actions aidées par l'Entente Marne

Actions préventives en zone agricole en M€ (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE	eau	Département	M€	0,08	0,2	0,07			
		Région	M€	0,4	0,2	0,07			
		AESN	M€	0,4	1,39	0,55			
		Etat	M€	0,013	0,2	0,07			
		Europe	M€	0,51	0	-			
	biodiversité	Département	M€		0,03	0,02			
		Région	M€		-	-			
		AESN	M€		-	-			
		Etat	M€		-	-			
		Europe	M€		0,037	0,02			
	bio	Département	M€		0	-			
		Région	M€		0,019	0,014			
		AESN	M€		0,15	0,11			
		Etat	M€		0,019	0,014			
		Europe	M€		-	-			
DAEG (financés au travers étude AAC*)		Département	M€		-	-			
		Région	M€		-	-			
		AESN*	M€		0	0			
		Etat	M€		-	-			
		Europe	M€		-	-			
Animation	Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,32	0,35			
		Région	M€		0	0,039			
		AESN	M€		0,11	0			
	AQUI'Brie / Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,042	0,042			
		Région	M€		0	0			
		AESN	M€		0,042	0,042			
	AQUI'Brie	Département	M€		0,008	0,008			
		Région	M€		0,045	0,03			
		AESN	M€		0,043	0,03			
Autres actions (GAB)		Département	M€		0,03	0,03			
		Région	M€		0,15	0,016			
		AESN	M€		0,05	0,15			

Moyens régaliens

Actions incitatives de l'Etat				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles		nb		600	500	400			
		ETP		3	3	3			
Suites	administratives	nb		36	87	23			
		judiciaires	nb	30	16	15			

Moyens de gouvernance

SAGE				2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	SAGE	nb		3	3	2			
	Communes concernées	nb		908(185)	908(185)	227(117)			
En cours d'application	SAGE	nb		2	2	3			
	Communes concernées	nb		173(104)	173(104)	854(172)			

Contrat de bassin et de nappe				2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb			1	2			
	Communes concernées	nb			85	308(285)			
En cours d'application	Contrats	nb			5	4			
	Communes concernées	nb			346(270)	123(70)			

Contrat de captage			2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb		1	2			
	Communes concernées	nb		85	308(285)			
En cours d'application	Contrats	nb		5	4			
	Communes concernées	nb		346(270)	123(70)			

Intercommunalité			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alimentation en eau potable	Intercommunalité	nb	-	-	70			
	Communes concernées	nb	-	-	339			
	Nb moyen de communes	nb	-	-	4,8			
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-			
Assainissement collectif	Intercommunalité	nb	-	-	45			
	Communes concernées	nb	-	-	257			
	Nb moyen de communes	nb	-	-	5,6			
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-			
Assainissement non collectif	Intercommunalité	nb	-	-	37			
	Communes concernées	nb	-	-	373			
	Nb moyen de communes	nb	-	-	9,8			
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-			
Rivières	Intercommunalité	nb	-	-	48			
	Communes concernées	nb	-	-	355			
	Nb moyen de communes	nb	-	-	7,4			
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	17 907			

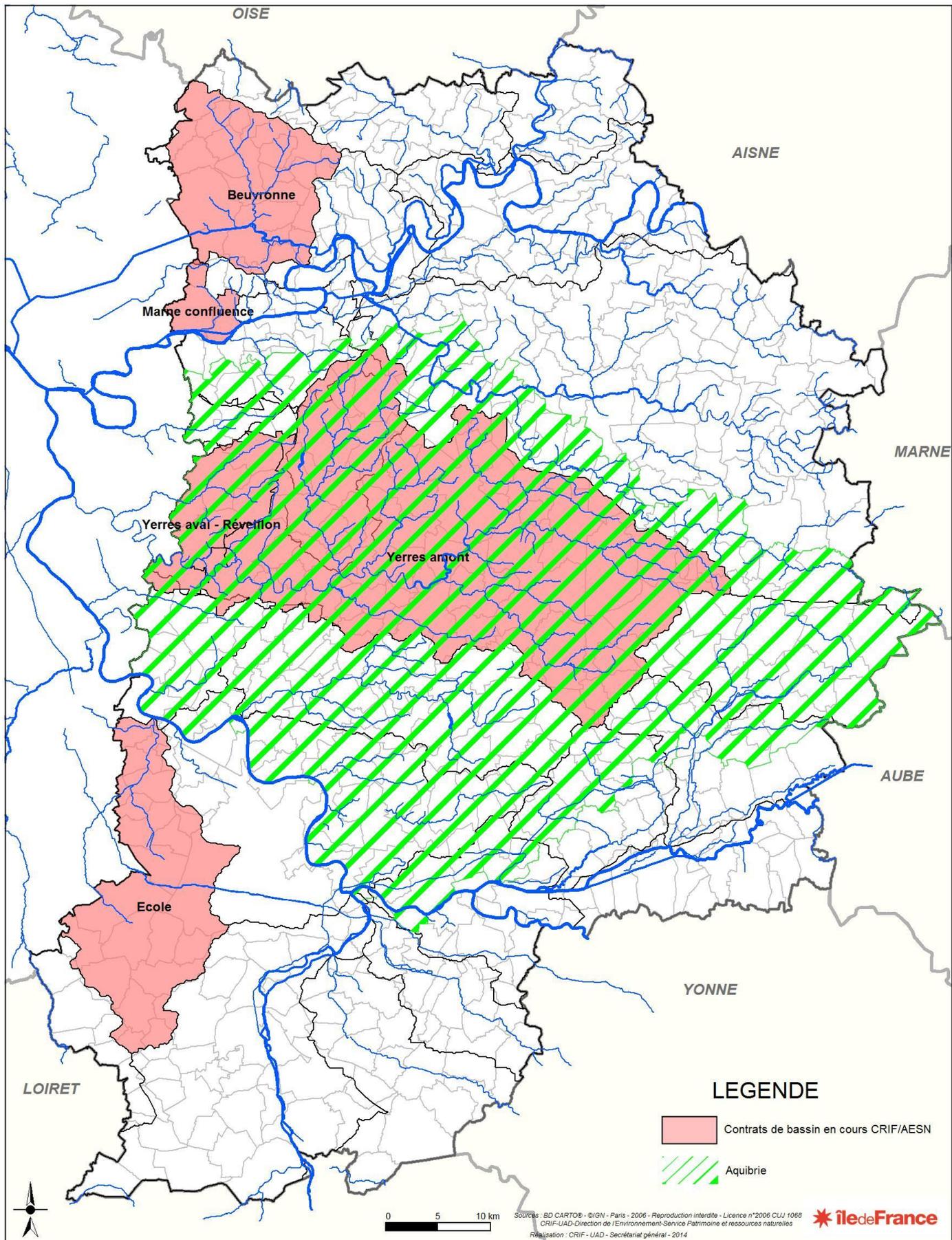
Méthodologie

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projets prévus par les maîtres d'ouvrage.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement. La subvention allouée par l'Agence de l'eau sur le périmètre concerné par l'Entente marne est calculée par le Département.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
 - ✓ Le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la Région Île-de-France(CR) et le Département de Seine-et-Marne (CG), est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
 - ✓ Les financements apportés pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
 - ✓ C'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, AQUI'Brie fournissant cette donnée.
- Pour le volet animation du CG (ATD + animation) concernant le S.A.T.E.S.E., l'E.D.A.T.E.R et le S.E.P.A.P., les sommes restant à la charge du CG ne sont pas indiquées seuls les ETP sont précisés dans le chapitre moyens humains du rapport. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour l'AESN au S.A.T.E.S.E., à l'E.D.A.T.E.R. et au S.E.P.A.P.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.T. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions. Ces sommes correspondent à la durée globale du contrat de 5 ans.
- Pour l'estimation du coût des travaux financés, c'est l'agence de l'eau qui a donné exclusivement cette information ayant le plus grand spectre de financement.
- Au niveau des SAGE, contrats de bassin et de nappe et contrat de captage, les chiffres entre parenthèse correspondent aux nombre de communes seine-et-marnaises.

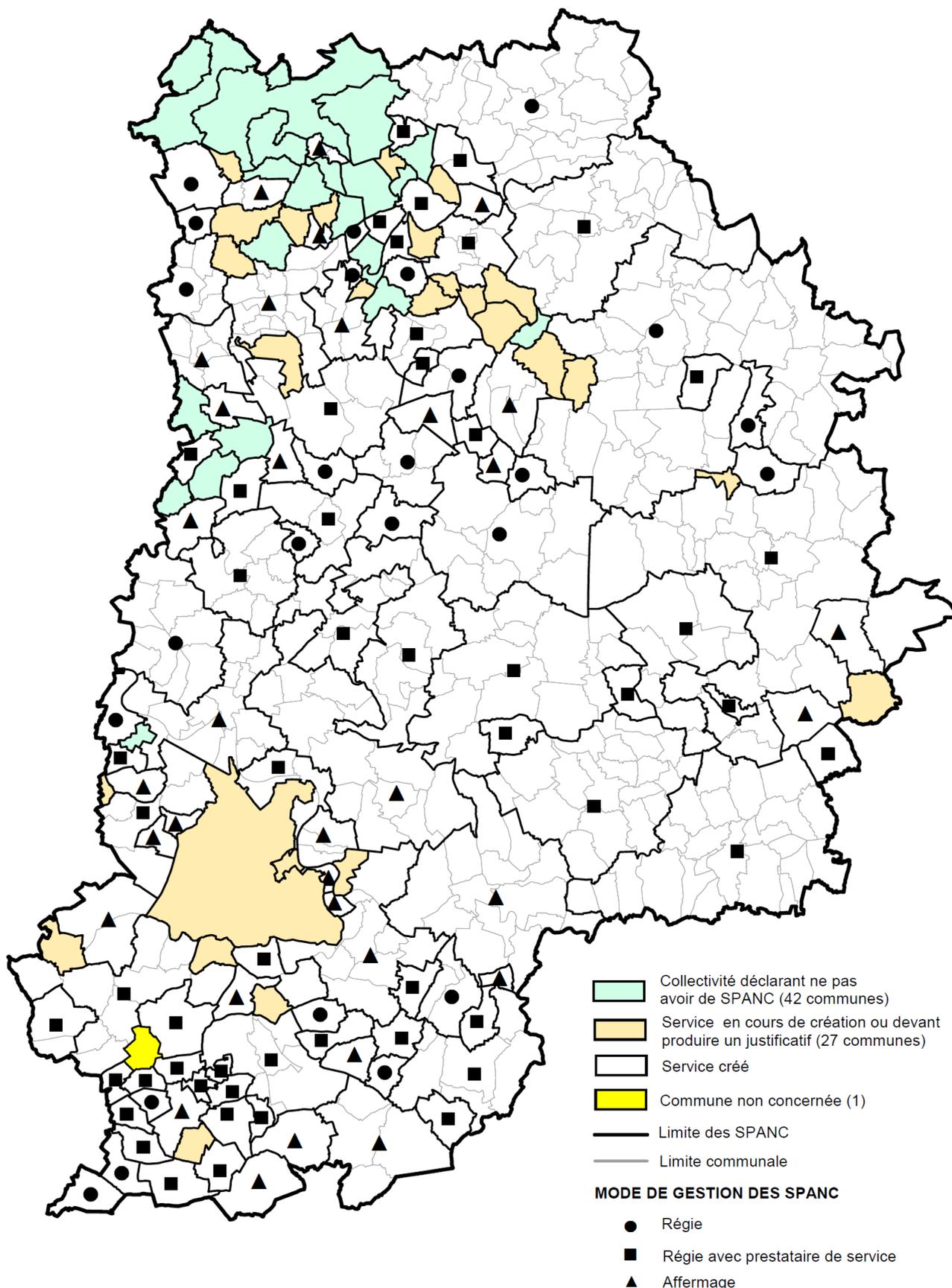
POLITIQUE TERRITORIALE

Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France

Année 2013



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
 Recensement des communes ayant ou adhérant à un service au 25/01/2013
 Département de Seine et Marne

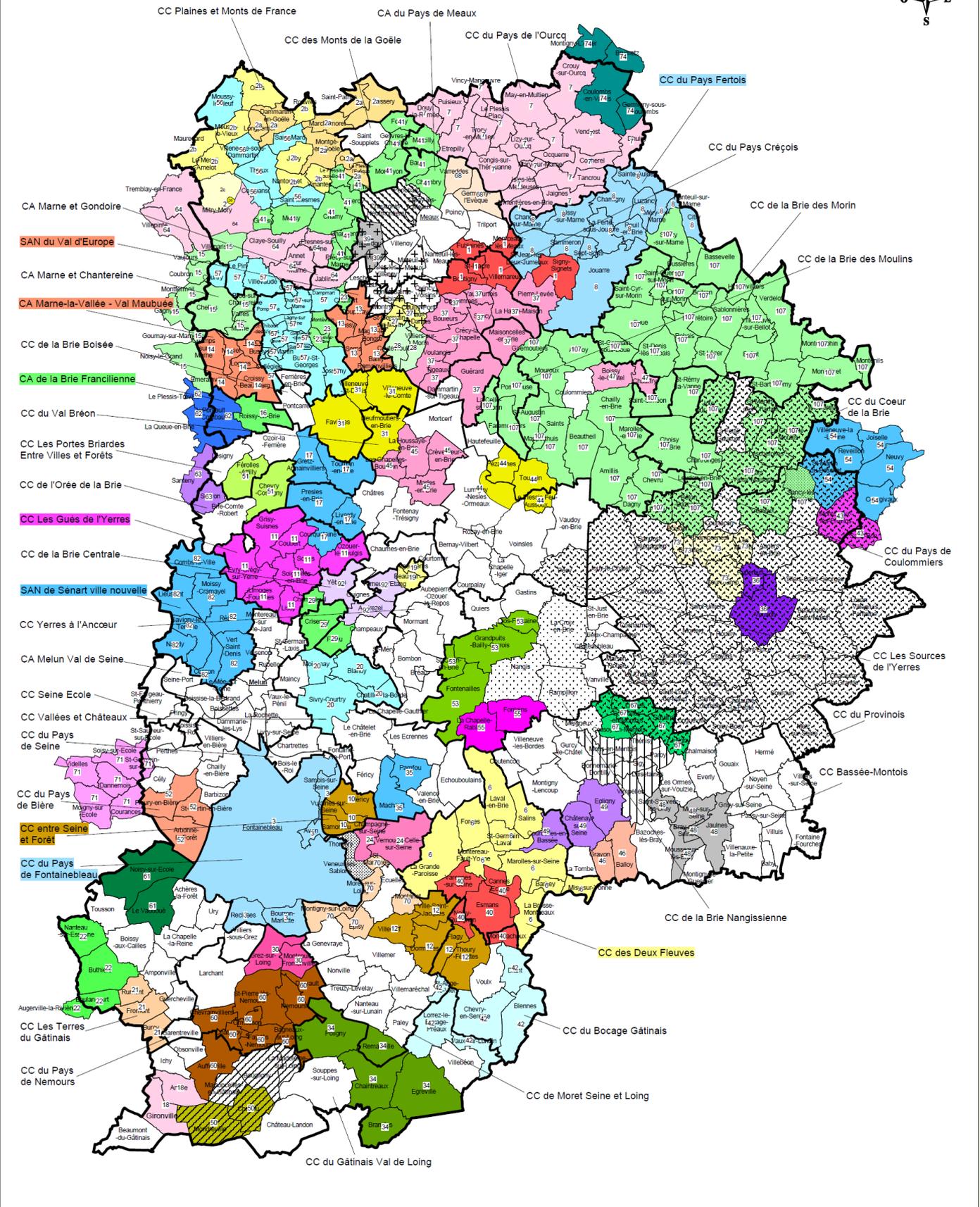


Source des données : DDT
 Fond cartographique numérique : BD carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDDTs/UCTM/JC - UGSPEA/DP
 Date : 29/10/2013

INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (24 Avril 2014)

TOUTES COMPETENCES (Distribution / Transport / Stockage / Production / Traitement)



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN
 Fichier : D204HP_V7_INTERCO_AEP_24_AVRIL_2014_COMPET_TOUTES.WOR

Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNVNMV / Carto JPG	Folio : 1 / 2
Date : 24 Avril 2014	Échelle : 1/350 000
Indice : V7	

INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (24 Avril 2014)

TOUTES COMPETENCES (Distribution / Transport / Stockage / Production / Traitement)

DISTRIBUTION AEP ACTUEL

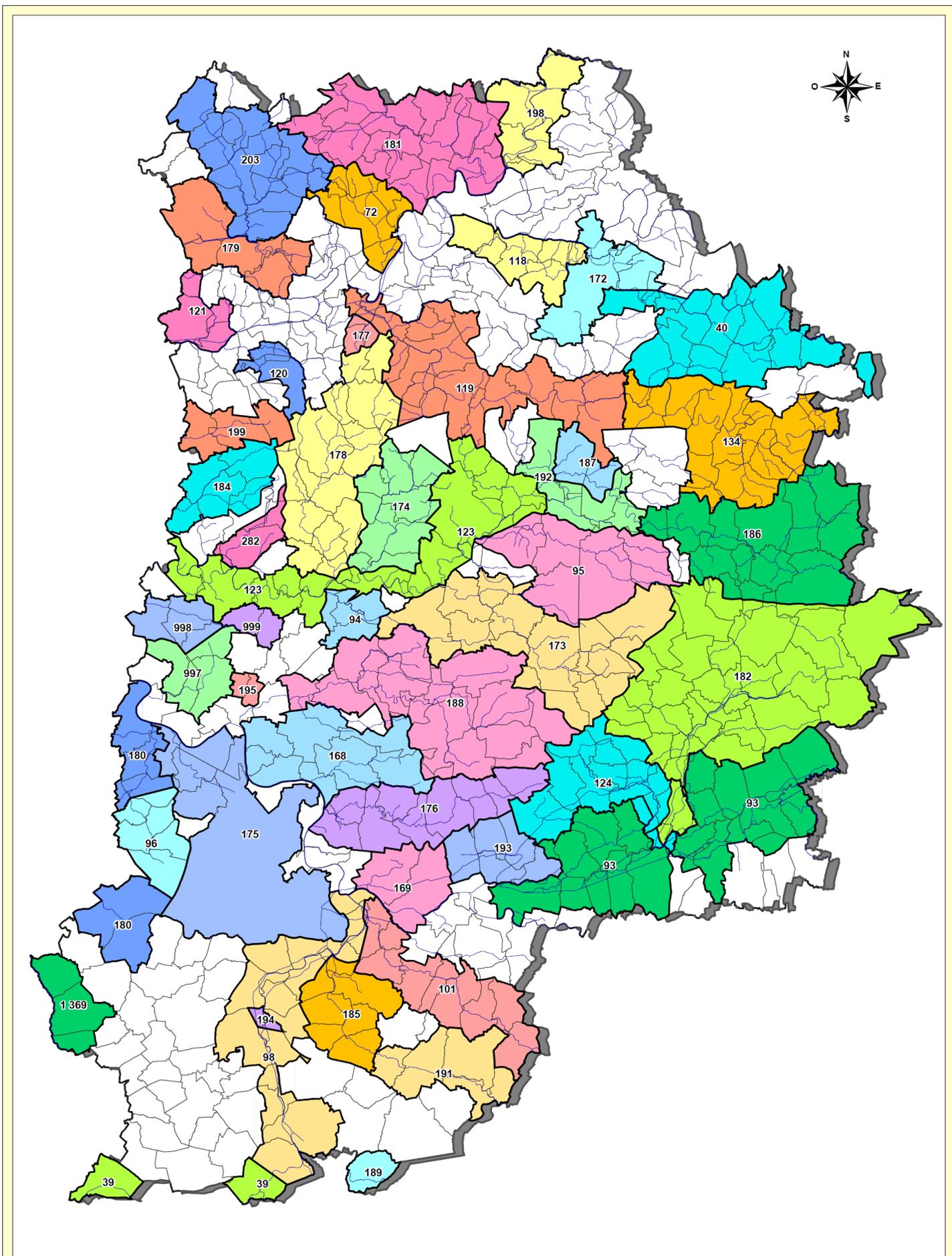
	1 - S.M.V.O.M. de Boutigny	(6)
	2a - C.C. Plaines et Monts de France / ex C.C. du Pays de la Goëlle et du Multien	(8)
	2b - C.C. Plaines et Monts de France / ex C.C. de la Plaine de France	(8)
	3 - C.C. du Pays de Fontainebleau	(5)
	6 - C.C. des 2 Fleuves	(10)
	7 - C.C. du Pays de l'Ourcq	(19)
	8 - C.C. du Pays Fertois	(14)
	10 - C.C. Entre Seine et Forêt	(3)
	11 - C.C. des gués de l'Yerres	(8)
	12 - S.I.A.E.P. de la vallée de l'Orvanne	(5)
	13 - S.A.N. du Val d'Europe	(5)
	14 - C.A. de Marne-la-Vallée - Val Maubuée	(6)
	15 - S.E.D.I.F.	(10)
	16 - C.A. de la Brie Francilienne	(1)
	17 - S.I.A.E.P. de la région de Tourman en Brie	(5)
	18 - S.I.A.E.P. d'Arville Gironville	(2)
	19 - S.I.A.E.P. de Beauvoir-Argentieres	(2)
	20 - S.I.A.E.P. de Blandy les Tours	(4)
	21 - S.I.A.E.P. de Burcy Fromont Rumont	(3)
	22 - S.M.A.E.P. de la région de Buthiers	(4)
	23 - S.I.A.E.P. de Chalifert, Chanteloup et Montevrain	(3)
	24 - S.I.A.E.P. de Champagne sur Seine et Vernou la Celle sur Seine	(2)
	27 - S.I.A.E.P. de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin	(2)
	28 - S.I.A.E.P. de Coutevroult et Villiers sur Morin	(2)
	29 - S.I.A.E.P. de Crisenoy Fouju Champdeuil	(3)
	30 - S.I.A.E.P. de Grez sur Loing Montcourt Fromonville	(2)
	31 - S.I.A.E.P. de la Brie Boisée	(4)
	34 - S.I.V.O.M. du Plateau Sud du Bocage	(5)
	35 - S.I.A.E.P. de Machault Pamfou	(2)
	36 - S.I.A.E.P. de Rupereux et Voultou	(2)
	37 - S.M.A.E.P. de Crécy la Chapelle	(11)
	39 - S.I.A.E.P. de Trilbardou Vignely	(2)
	40 - S.M.A.E.P. de Varennes sur Seine	(5)
	41 - S.M.A.E.P. du Bassin de la Thérouranne	(14)
	42 - S.I.A.A.E.P. du Bocage	(6)
	43 - S.I.A.E.P. de Montceaux-St Bon	(2)
	44 - S.I.A.E.P. de Touquin	(4)
	45 - S.I.A.E.P.A de la région de la Houssaye en Brie	(4)
	46 - S.I.A.E.P. de Balloy Gravon	(2)
	47 - S.I.A.E.P. de Boissy Le Chatel Chauffry	(2)
	48 - S.I.A.E.P. de la région de Bray sur Seine	(5)
	49 - S.M.A.E.P. de Chatenay sur Seine	(3)
	50 - S.I.A.E.P. de Chenou Mondreville	(2)
	51 - S.I.A.E.P. de Chevre-Ferolles	(2)
	52 - S.I.A.E.P. de Fleury en Biere	(3)
	53 - S.I.A.E.P. de Grandpuits-Bailly-Carrois	(4)
	54 - S.I.A.E.P. de la Brie Champenoise	(6)
	55 - S.I.A.E.P. de la Chapelle Rablais	(2)
	56 - S.M.A.E.P. de la Goëlle	(6)
	57 - S.I.A.E.P. de la Région de Lagny sur Marne	(16)
	60 - S.I.A.E.P. de Nemours-Saint-Pierre	(9)
	61 - S.I.A.E.P. de Noisy-sur-Ecole - Le Vaudoué	(2)
	62 - S.M.A.E.P. de l'Ouest Briard	(3)
	63 - S.I.A.E.P. de Servon/Santeney	(2)
	64 - S.I.A.E.P. de Tremblay en France	(6)
	68 - S.I.A.A.E.P. de Germigny - Varreddes	(2)
	67 - S.I.A.E.P. du Plateau Est du Montois	(5)
	70 - S.I.A.E.P. de Moret Seine et Loing	(5)
	71 - S.I.A.E. de la vallée de l'Ecole (S.A.E.V.E.)	(6)
	73 - S.I.A.C. de Champcenest	(5)
	74 - S.M.A.E.P. de Coulombs-en-Valois	(4)
	82 - S.A.N. de Sénart	(8)
	92 - S.I.A.E.P. d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles	(3)
	107 - Syndicat mixte du Nord-Est (S.N.E.)	(51)
	Commune isolée	(171)

 2c - C.C. Plaines et Monts de France / Régie de Mitry-Mory

 2d - C.C. Plaines et Monts de France / Cité Cheminots Mitry-Mory

TRANSPORT AEP ACTUEL

	S.I. des Eaux du Rû du Bourdeau (Transport)	(3)
	S.I.P.A.E.P. de Thomery, Veneux les Sablons	(2)
	S.I.P.A.E.P. du confluent des Vallées Marne & Morin (Production)	(10)
	S.I.P.E. du Plateau du Gâtinais (Production)	(5)
	S.I.T.T.E.P. de la région de Nangis (Traitement/transport)	(5)
	S.M.T.E.P. du Proinois	(53)
	S,I, des Interconnexions du Bas Montois	(7)
		(454)



SYNDICATS DE RIVIÈRES EN SEINE-ET-MARNE

Source des données : DDT77/PPE
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Février 2014

Échelle : 1/320 000

LES SYNDICATS DE RIVIÈRES DE SEINE-ET-MARNE

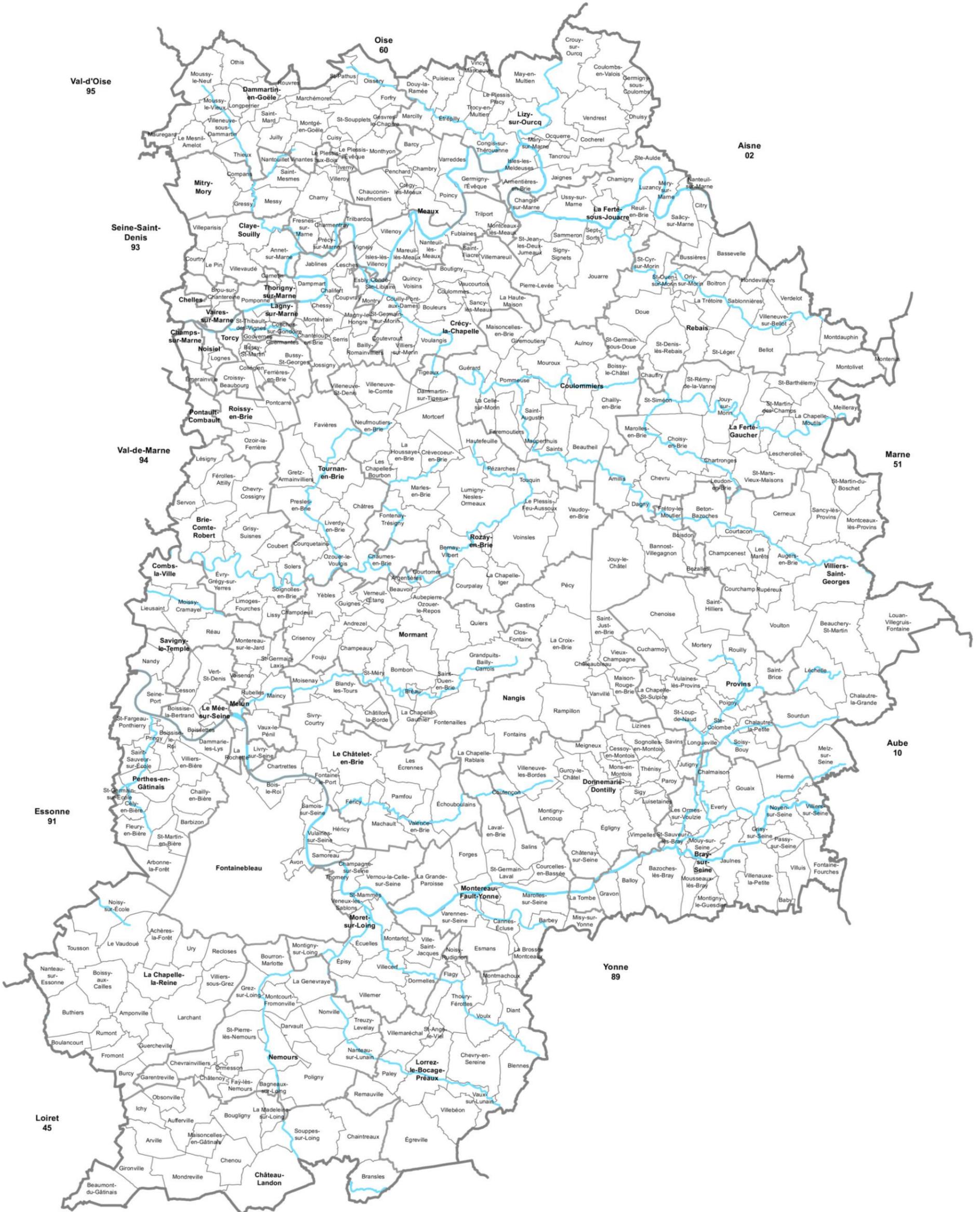
	101 - S.M.E.& A. De la vallée de l'Orvanne		186 - S.I.Amén. du Bassin Amont de l'Aubetin
	118 - S.I. des Rûs de Sept-Sorts à Trilport		187 - S.I.Amén. Entre. du Bassin Aval de l'Aubetin
	119 - S.I.A.E. du Grand Morin		188 - S.I.Amén. Entre. du Bassin du Rû d'Ancoeur
	120 - S.I. des Vallées des Rûs Marne et Gondoire		189 - S.I.Amén. de la Vallée du Loing
	121 - C.A Marne et Chantereine		191 - S.I.Amén. Entre. du Haut Lunain
	123 - S.I.Amén.Vallée de l'Yerres		192 - S.I.Amén. Entre. du Rû de Beuvron
	124 - S.T.E.B de l'Auxence		193 - S.M.A.E. Entre. du Rû de l'Etang
	134 - S.I.A.E. de la Vallée du Haut Morin		194 - S.I.Amén. Entre. du Rû du Bignon
	1369 - S.I.A.R.C.E		195 - S.I.Amén. Entre. du Rû du Jard
	168 - S.I. des Rus de la Noue et du Chatelet en Brie		198 - S.I.Amén. et la Gestion de l'Ourcq
	169 - S.M. des Rûs du Val de Seine		199 - S.I.Ass.Amén. du Morbras
	172 - S.I.Amén. de l'Aval de la Vallée du Petit Morin		203 - S.I.Etude Aménagt Entretien de la Hte Beuvronne
	173 - S.I.Amén. du Bassin du Rû de l'Yvron		282 - S.I.T.E.de la Barbançonne
	174 - S.I.A.E. du Rû de Bréon		39 - S.I.A. du Fusin
	175 - S.I.A.E. du Rû de la Mare aux Evées		40 - S.I.V.O.M. de la vallée du Petit Morin
	176 - S.I.Amén. du Rû de la Vallée Javot		72 - S.M.E.du Rû de Rutel
	177 - S.I.Amén. du Rû de Lochy		93 - S.I.Am. de la Vallée de la Seine
	178 - S.I.Amén. Entre. de la Marsange		94 - S.I.Am. du Rû d'Avon
	179 - S.I.Amén. Entre. de la Reneuse & la Basse Beuvronne		95 - S.I.Am. du Rû de la Visandre et du Reveillon
	180 - S.I.Amén. Entre. de la rivière Ecole		96 - S.I.Am. du Rû de Rebais
	181 - S.I.Amén. Entre. de la Therouanne		98 - S.I.A.G. du Loing
	182 - S.M.A.E. Entre.de la Voulzie & du Rû des Meances		997 - SAN DE SENART
	184 - S.I.Amén. Entre. des Rûs du Bassin du Reveillon		998 - S.M Sénart Val de Seine
	185 - C.C Moret Seine et Loing		999 - S.I.A. du rû des hauldres

Source : DDT- Février 2014

ANNEXES

AAC : Aires d’Alimentation de Captages	MAE Eau : Mesure Agri Environnementale pour préserver la ressource en eau
AC : Assainissement Collectif	MISEN : Mission Inter-Service de l’Eau et de la Nature
AEP : Alimentation en Eau Potable	MO : Maître d’Ouvrage
AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie	N : Azote
ANC : Assainissement Non Collectif	NQE : Norme de Qualité Environnementale
ARMAB : Aide Régionale pour le Maintien de l’Agriculture Biologique	ONEMA : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
ARS : Agence régionale de santé	P : Phosphore
BAC : Bassin d’Alimentation de Captage (étude)	PDE : Plan Départemental de l’Eau
CA : Communauté d’Agglomération	PDM : Programme de Mesures (du SDAGE)
CB : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)	PVE : Plan Végétal Environnement
CC : Communauté de Communes	RCB : Réseau complémentaire de bassin (cours d’eau)
CG : Conseil général (de Seine et Marne)	RCO phyto : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d’eau)
CO : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)	RCO : Réseau de contrôle opérationnel (cours d’eau)
CR : Conseil régional (d’Île de France)	RCS : Réseau de contrôle de surveillance (cours d’eau)
CS : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)	RID : Réseau d’intérêt départemental (cours d’eau)
DCE : Directive Cadre sur l’Eau	RU : Restriction d’Usage
DDT : Direction départementale des territoires	SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines	SATESE : Service d’Animation Technique à l’Epuración et au Suivi des Eaux (du Conseil général)
DIREN : Direction Régionale de l’Environnement	SEPAP : Service de l’Eau Potable et des Actions Préventives
DPR : Direction principale des Routes	SDA : Schéma Directeur d’Assainissement
DRIEE (IF) : Direction régionale et interdépartementale de l’Environnement et de l’Énergie en Île-de-France	SDAEP : Schéma Départemental d’Alimentation en Eau Potable
DUP : Déclaration d’Utilité Publique	SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
EDATER : Equipe Départementale d’Assistance Technique à l’Entretien des Rivières (du Conseil général)	SDASS : Schéma Départemental d’Assainissement
EH : Equivalents Habitants	SIAEP : Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable
ETP : Equivalents Temps Plein	SIASS : Syndicat Intercommunal d’Assainissement
IBD : Indice Biologique Diatomée	SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif
IBGN : Indice Biologique Normalisé	STEP : Station d’Epuración (des eaux usées)
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière	UDI : unité de distribution
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l’Environnement	ZPA : Zone prioritaire d’actions
ILP : Indice Linéaire de Perte	ZRE : Zone de Répartition des Eaux
IPR : Indice Poisson Rivière	
LEMA : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques	

CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -



©CG77 - 2011

